

DOSSIER

## Ma jeunesse en papiers

P. 10 MAROC, UNE VAGUE DE  
RÉPRESSION SANS PRÉCÉDENT

P. 26 (SE BATTRE POUR)  
AVOIR 20 ANS À PARIS

P. 30 RENCONTRE  
AVEC BERTILLE BAK

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à [causescommunes@lacimade.org](mailto:causescommunes@lacimade.org)

### La prison comme mode de gestion

C'est un jeune homme arrivé d'Afrique sub-saharienne depuis environ un an. Il s'est présenté avec un acte de naissance l'établissant comme mineur. Après quelque temps de galère, il a été pris en charge par les instances du conseil général du Rhône. Hébergé en foyer, placé en formation professionnelle. Après quelques mois, il a été convoqué par la police aux frontières. Les policiers lui ont fait passer un examen osseux. Les médecins ont déclaré qu'il était très probablement plus âgé que ne le déclaraient ses papiers. Les policiers l'ont donc déféré au juge. L'affaire a été promptement menée en comparution immédiate. Il a été condamné à trois mois de prison peine assortie de trois ans d'interdiction du territoire et emprisonné. S'ajoute parfois une condamnation financière au titre de l'escroquerie, dont a été victime le conseil général du Rhône. L'affaire n'est pas unique. Depuis la rentrée, c'est une dizaine de cas semblables que les bénévoles Cimade ont rencontré dans les prisons du Rhône. Le plus souvent, il y a fort peu d'actions possibles. D'ailleurs la plupart d'entre eux reconnaissent être probablement plus âgés que ce qu'ils ont prétendu. Le délit est donc parfaitement établi et aller en appel ne conduirait qu'à augmenter les peines.

Pour l'instant, il semble que l'épidémie de condamnations de ce genre soit limitée au seul département du Rhône. Ailleurs les militants Cimade en prison n'ont guère constaté de recrudescence de ce type de condamnations.

Le phénomène, même limité, est cependant inquiétant. Dans ces affaires, les différents protagonistes ont correctement joué leur rôle. Les institutions de gestion de la jeunesse rattachées au conseil général ont effectivement accueilli les jeunes étrangers isolés. Alors que déjà, et les galères vécues par certains de ces jeunes en attestent, bon nombre de départements, s'estimant débordés par l'afflux de jeunes étrangers mineurs, ont cessé de les accueillir, malgré l'obligation que leur fait la loi. Les policiers ont effectué des contrôles qu'ils sont parfaitement légitimes à exercer. Les juges n'ont pu que constater les délits, qui leur étaient présentés et ont prononcé des condamnations prévues dans les textes. Comment pourtant ne pas voir dans ces enchaînements, une forme renouvelée de la banalisation du mal selon la formule d'Hannah Arendt ? Face à laquelle la seule mobilisation judiciaire est impuissante.

Jean Saglio, militant de La Cimade en prison

« Je ne veux pas d'avocat comique d'office cette fois »,

Un retenu du centre de rétention de Cornebarrieu.  
Publié dans Planète CRA n°30

### Ils ont osé

« Certes Monsieur le Président, il s'agit d'une expulsion difficile pour nous. Nous n'ignorons pas la situation extrêmement difficile dans cette région, mais Monsieur n'atteste pas encourir personnellement des risques en cas de retour dans son pays »

Le mur du « çon » franchit sans ceinture comme dirait l'autre par Madame P, représentante de la préfecture de la Haute Garonne au tribunal administratif de Toulouse le 17 septembre dernier pour justifier l'expulsion d'un jeune kurde de Syrie originaire de la région d'Alep.

Publié dans Planète CRA n°30

### En rétention... mais français !

Être placé en rétention n'est pas le seul apanage des ressortissants étrangers. Monsieur B., né à Melun d'un père marocain devenu français par naturalisation, peut en témoigner. Une fois la preuve de son acte de naissance apportée, la préfecture des Hauts-de-Seine préférera le libérer le matin même de l'audience au tribunal administratif de... Melun.

Publié dans la Crazette n°5

## LE TRAIT DE... XAVIER GORCE

Xavier Gorce est dessinateur, illustrateur et peintre à ses heures. Collaborateur du Monde.fr depuis 2002, il publie quotidiennement une courte bande dessinée. En 2004, il crée la série « Les Indégivrables », des manchots givrés d'une banquise pas si différente de notre monde.



## Regards

### 6 Actualités

Naturalisations, des corrections modestes. 10 ans après la fermeture du camp de Sangatte, Marion Osmont, photographe nous emmène dans les « jungles » du littoral calaisien.



### 10 Point chaud

Au Maroc, une vague de répression sans précédent frappe les migrants subsahariens.

### 11 Initiatives

Geneviève Jacques de retour de mission en Libye pour la Fidh témoigne de la traque aux migrants qui y a cours. À Massy, un atelier photo insolite a permis à des réfugiés de « se raccomoder ».

### 13 Juridique

Désormais, les demandeurs d'asile « Dublinés » ont droit à un toit !

## Le dossier

### 14 Ma jeunesse en papiers



Ils sont quatre mille environ, selon l'Aide sociale à l'enfance. Peut-être autant dispersés dans la nature. Avec un statut fragile : mineurs ET étrangers. À Lille, le nombre de jeunes isolés accompagnés par le groupe local de La Cimade a explosé ces dernières. Provoquant un véritable cas de conscience chez des bénévoles débordés. La loi permet-elle vraiment de les protéger ? Ce dossier Causes Communes fait le point.

### 22 Portrait

Grace, un parcours du combattant...

### 23 En débat

Mineurs isolés étrangers : des enfants pas comme les autres ? Avec Michèle Créoff, directrice générale adjointe du Conseil général du Val-de-Marne, chargée du pôle enfance et famille, Dominique Habiaryemye, directeur du Centre Enfants du Monde-Droits de l'Homme (Croix rouge) et Claire Poulain, juge au Tribunal de Grande Instance de Rennes.

## Trajectoires

### 26 Parcours

(se battre pour) Avoir 20 ans à Paris Célia Bonnin, photographe, a suivi pendant un an Weysel, jeune Kurde arrivé seul à l'âge de 16 ans en France. Elle retrace son combat pour être un lycéen parisien comme les autres.



### 27 La chronique

Mou par Hervé Hamon

### 29 Carnets de justice

Un matin au tribunal des Libertés

## Expressions

### 30 Rencontre

Camouflages, trompe-l'œil, notes englouties, poésie et politique, rencontre avec Bertille Bak, jeune artiste plasticienne.



### 31 À lire, à voir

Comme dans chaque numéro, une sélection de romans et de films qui questionnent les migrations...

### 34 Exposition photo

Histoires vraies de Méditerranée

## Édito

### Plus étrangers que mineurs



L'article 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant dispose que « *Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial (...) a droit à une protection et une aide spéciales de l'État* ». Force est pourtant de constater que cette règle est aujourd'hui mise à mal par les pouvoirs publics français concernant les mineurs isolés étrangers.

Bien que la loi française soit claire : tout mineur « en danger » relève de la responsabilité de la protection de l'enfance confiée aux présidents des conseils généraux, ces jeunes sont de plus en plus souvent considérés comme étrangers avant d'être considérés comme des mineurs en danger qu'il faut protéger et leur minorité est sans cesse remise en cause.

La situation des mineurs isolés étrangers n'a jamais été simple et il est vrai que des réseaux de passeurs détournent le système. Mais ces enfants qui se retrouvent seuls en France, non accompagnés de leurs parents, relèvent d'abord de la protection de l'enfance et non du droit des étrangers.

Leur « accueil » est de plus en plus vécu comme une charge financière insupportable et non comme l'application d'obligations légales et morales. Alors que l'État et certains conseils généraux se renvoient la responsabilité de la prise en charge de ces enfants, un nombre grandissant de jeunes se retrouvent à errer dans les rues, de jour comme de nuit, à la recherche d'un refuge pour la nuit, exposés à la violence, aux réseaux de prostitution et autres trafics dangereux.

Nos permanences sont le témoin de cette dégradation des conditions de prise en charge des mineurs étrangers et un nombre croissant d'équipes Cimade tendent de pallier tant bien que mal à l'accueil des mineurs isolés étrangers dépourvus de tout dans l'attente d'une éventuelle entrée dans le dispositif de l'aide sociale à l'enfance. Or les associations n'ont pas à suppléer l'État quand celui-ci se désengage de la protection des plus fragiles.

Ce dossier de Causes Communes ouvre le débat en donnant la parole à la fois à des militants, à des jeunes, à un responsable de l'ASE ou encore à un juge. Car il est temps de poser un autre regard sur les étrangers, d'écouter leurs histoires singulières et de refuser de résumer ces hommes, femmes et enfants à un statut d'étrangers sans-papiers.

Ainsi nous ne pouvons accepter les discours qui veulent faire des mineurs étrangers isolés exclusivement une « charge » alors que ces jeunes, très soucieux de s'intégrer et avides d'apprendre un métier, constituent une richesse potentielle pour notre pays et le leur.

La protection de ces jeunes ne constitue pas seulement un impératif juridique, elle représente un des plus élémentaires principes d'humanité.

Élodie Beharel | DÉLÉGUÉE NATIONALE DE LA CIMADE EN RÉGION NORD-PICARDIE

lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de la Cimade



Commander les nouveaux produits militants de La Cimade dont le tablier « Si personne n'était venu jusqu'à nous »



Découvrir le dernier né de la collection des petits guides : Petit guide pour comprendre les politiques migratoires européennes

Télécharger le rapport 2011 sur les centres et locaux de rétention administrative



«Causes communes»  
le journal trimestriel de

La Cimade  
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot  
64, rue Clisson 75013 Paris  
tél. : 01 44 18 60 50  
www.lacimade.org

ABONNEMENTS  
4 numéros - 1 an : 15€  
(étranger : 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement



COMMISSION PARITAIRE : 0513 G 90850

DÉPÔT LÉGAL : 3<sup>e</sup> trimestre 2012

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Patrick Peugeot

RÉDACTRICE EN CHEF : Agathe Marin

COMITÉ DE RÉDACTION : Françoise Ballanger, Maya Blanc, Pierre-Yves Bulteau, Dominique Chivot, Michel Delberghe, M.G., Lydie Mushamalirwa, Anette Smedley, Didier Weill.

ICONOGRAPHIE : Célia Bonnin, Jean Larive, Marion Osmont, Vali

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Gérard Sadik, Alain Le Goanvic et Hervé Hamon.

PHOTO DE COUVERTURE : Faouly, jeune mineur isolé, octobre 2012. © Vali / La Cimade

CONTACT : causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE : © ANATOMIE, Magdalena Holtz

MAQUETTE : atelier des grands pêcheurs

IMPRESSION : Imprimerie Moderne de Bayeux

CRITÈRES DE NATURALISATION

# Des corrections modestes

La circulaire de Manuel Valls atténue sans bouleverser les conditions requises

L'effet a été immédiat. Conséquence du durcissement des règles d'attribution de la nationalité française, mises en œuvre par Claude Guéant et le précédent gouvernement : le nombre de naturalisations a chuté de 30% en moins de deux ans, avec plus de 52 000 décisions négatives prononcées en 2011 par les préfetures, soit 45,6% de plus qu'en 2010. Dans une circulaire publiée le 16 octobre, Manuel Valls, le ministre de l'Intérieur, a affiché sa volonté d'inverser la tendance et de « redresser la courbe en revenant sur les critères les plus discriminants », selon lui « à l'origine de près de 70% des refus ». Si les nouvelles règles modifient certaines des dispositions les plus drastiques, elles ne remettent pas en cause les principes restrictifs adoptés antérieurement, sans définir une vision rénovée de l'accès à la nationalité.

Entre 2010 et 2011, le nombre de naturalisations a chuté de **30%**

moins 10 ans, qui ont suivi une scolarité continue depuis 5 ans. Enfin, avoir été en situation irrégulière ne doit plus être un motif de rejet automatique. Pour Patrick Weil, universitaire spécialiste des questions d'immigration et auteur de « Qu'est-ce qu'un Français, histoire de la nationalité », ces instructions, « insuffisantes » et « inadaptées », n'apportent que de « légères corrections, à la marge ». Il cible essentiellement le maintien du pouvoir de décision délégué au préfet. « Aucun dirigeant politique ne peut

ouvert sur son site. Des observations également relevées par le député (PS) de Marseille Patrick Menucci, dans son rapport de la mission parlementaire sur l'immigration, l'intégration et la nationalité, publié le 31 octobre, et qui devraient inspirer une nouvelle circulaire attendue pour le début 2013.

— Michel Delberghe

+ EN SAVOIR PLUS

Lire « Naturalisations, un parcours d'obstacles renforcé », *Causes Communes* n°72 avril 2012

« **Aucun dirigeant politique ne peut sérieusement justifier que l'attribution de la nationalité française puisse varier selon que l'on habite Lille, Marseille ou Saint-Denis** »

La principale mesure d'assouplissement concerne les critères liés au travail. « La nature du contrat de travail (CDD, contrats d'intérim) ne doit plus constituer un obstacle » précise ainsi le texte. Le « manque de ressources » n'est plus un motif de refus pour les étudiants étrangers. Le questionnaire portant sur la connaissance de l'histoire et des valeurs de la République est supprimé. La « présomption d'assimilation » est reconnue pour les moins de 25 ans, résidant en France depuis au

sérieusement justifier que la nationalité française ne soit plus nationale et que son attribution puisse varier selon que l'on habite Lille, Marseille ou Saint-Denis », a-t-il écrit dans *Le Monde* le 23 octobre, en préconisant que le Parlement élabore une nouvelle loi. Tous les obstacles, « interprétations strictes, recours pour des motifs fallacieux et autres décisions de rejet incompréhensibles » que rencontrent les demandeurs alimentent le « dossier noir des naturalisations » que le Gisti a



© Jean-Larive / La Cimade

Devant la préfecture de Paris. La circulaire sur la naturalisation, texte non opposable devant une juridiction, laisse malheureusement encore place à l'arbitraire au sein des préfetures dont l'accueil n'a pas non plus été amélioré depuis l'arrivée du nouveau gouvernement.

LE MOT

# Allogène

PAR STANISLAS COTTON, ÉCRIVAIN DRAMATURGE ET ROMANCIER AUTEUR DU BUREAU NATIONAL DES ALLOGÈNES AUX ÉDITIONS LANSMAN (2002, RÉÉD. 2007)

Que vous évoque le mot « allogène » ?

Le mot est peu usité en France, sans doute car il est plus littéraire que le mot migrant ou immigré. D'après le Robert, « allogène » signifie « d'une origine différente de celle de la population autochtone, et installé tardivement dans le pays ». Il est l'opposé d'« indigène ». Le mot « allogène » accentue la notion de différence, que l'on sert à toutes les sauces... Ne sommes-nous pas des êtres humains d'où que l'on vienne ? Remettre « l'être

humain » en avant me semble être la meilleure manière de procéder pour lutter contre le racisme primaire et la xénophobie.

Pourquoi avez-vous choisi le mot « allogène » dans votre pièce ?

Je cherche à emmener le spectateur ou le lecteur dans des territoires, qui leur semblent étrangers et inconnus. Au théâtre, on transforme la réalité pour mieux la dénoncer. Appeler une pièce « Office des étrangers », le nom officiel du service qui s'occupe des immigrants en Belgique, n'avait rien d'excitant. « Bureau national des allogènes » apporte quelque chose d'intrigant et de mystérieux. « Allogène » pouvant évoquer « halogène », on m'a déjà posé cette question : « C'est quoi, cette pièce, le bureau des lampes ? »

Le mot « allogène » est-il plus courant en Belgique ?

Récemment, la ministre de l'Intérieur belge a proposé que l'on supprime le mot « allochtone ». Je n'ai pas compris exactement pourquoi, mais cela m'a paru stupide. Comment lutter contre « nos problèmes liés aux étrangers » en appauvrissant la langue ? Dans tout régime qui se durcit, on assiste parallèlement à un appauvrissement de la langue.

— **Propos recueillis par Maya Blanc**

LE MOT, LES MOTS

Dans la pièce, « allogènes » est associé à « venants », « venus », « vies perdues », « vies toutes cassées », « fuyeurs », « naufragés », « migrants », « égarés », « marcheurs », aussi « fuyards » et « persona non grata ».

NOUVELLE TÊTE

# Jean-Claude Mas nouveau secrétaire général de La Cimade



« J'avais envie d'aboutir à une démarche militante », explique Jean-Claude Mas pour justifier notamment son envie de s'impliquer dans notre association. Et pourtant, le parcours du nouveau secrétaire général de La Cimade témoigne d'un engagement déjà fort. Originaire d'Albi et « monté » à Paris pour ses études, il fut

tour à tour coordonnateur général de l'association Juristes-Solidarités (1997-2004), directeur adjoint du centre social d'Athis-Mons (2004-2006) et directeur du « Pôle de Ressources Ville et Développement social » dans le Val d'Oise (2006-2012). Pour lui, prendre la responsabilité exécutive de La Cimade qu'il connaît depuis longtemps, c'est d'abord amplifier la « forte légitimité » que cette association détient à travers ses équipes de salariés et de bénévoles. C'est aussi développer ce qui constitue sa « marque » : une activité d'accueil et d'accompagnement qui se nourrit en permanence de réflexions et prend appui sur cette force de proposition. C'est enfin renforcer sa capacité de mobilisation « à l'heure où s'amenuisent les solidarités collectives ».

À 43 ans, Jean-Claude Mas se sent donc fin prêt à prendre le relais. Il sait que cela ne lui laissera pas toujours le temps de faire du sport ou de se plonger dans des bouquins d'histoire (ses passe-temps favoris). Mais « l'engagement participe à mon épanouissement personnel », dit-il. Son fils de dix ans et sa compagne, elle-même bien occupée comme infirmière, ont déjà dû le constater...

— **D.C.**

# 10 ans d'invisibilité

En décembre 2002, M. Sarkozy, ministre de l'Intérieur, décide de la fermeture du centre de Sangatte, où sont hébergées 1 500 personnes, en affirmant : « la fermeture du camp a résolu le problème. » Dix ans après, les exilés sont toujours aussi nombreux à tenter la traversée vers l'Angleterre. Dispersés sur le littoral, ils vivent dans des hangars à l'abandon, dans des campements de bâche plastique, ou sous des abris de branchages. La fermeture de Sangatte puis la destruction de la jungle pachtoune en 2009 comme les évacuations régulières des squats obéissent à la même logique : occulter la présence de ces hommes et de ces femmes sur notre territoire. Cette invisibilité permet aux pouvoirs publics de s'exonérer de leurs obligations vis-à-vis de populations fuyant les guerres ou les persécutions dont elles sont victimes.

*Africa House de Calais*



*Jungle érythréenne de Norrent-Fontes*



## EN SAVOIR PLUS

**+** *Des hommes vivent ici*, Images Plurielles, décembre 2012. Publié avec le soutien de Médecins de Monde et d'Amnesty International. Marion Osmont travaille depuis 2009 dans les squats de Calais pour documenter le quotidien des hommes et des femmes qui y vivent. Son ouvrage invite à une réflexion sur le droit d'asile en Europe.

# Au Maroc, une vague de répression sans précédent

Depuis quelques mois, le quotidien est devenu invivable pour les migrants subsahariens installés au Maroc.

J eudi 22 novembre à Taqadom, un quartier populaire de Rabat, c'est à 4h du matin que les policiers ont débarqué pour interpellé les migrants subsahariens, qui vivent là en situation régulière ou non. On vient d'en informer Stéphane Julinet, chargé de programme droits des étrangers et plaidoyer au GADEM<sup>1</sup>. Peu après, dans le même quartier, la police s'en prend à ceux qui attendent sur une place, espérant être embauchés. « Une journée ordinaire », soupire-t-il au téléphone.

Depuis quelques mois, les rafles violentes de migrants sont quotidiennes à Rabat, à Casa ou à Fès comme aux abords des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Chaque jour, des dizaines d'entre eux sont arrêtés, puis refoulés immédiatement à la frontière avec l'Algérie, sans aucun respect des procédures d'expulsion prévues par la loi. Au lieu d'être renvoyés vers leur

breux migrants subsahariens s'y sont installés, entre autre parce qu'il est devenu très difficile de continuer jusqu'en Europe. « Or aujourd'hui, et notamment dans les grandes villes marocaines, c'est devenu invivable pour les Subsahariens, même lorsqu'ils sont en situation régulière ou demandeurs d'asile », commente Stéphane Julinet. Alors que des milliers d'entre eux se sont installés au Maroc, sans plus penser à l'Europe, ils se retrouvent aujourd'hui stigmatisés et exclus, voire réprimés violemment.

## DES MILITANTS PRIS POUR CIBLE

Preuve de l'importance de la présence des migrants dans la société marocaine, nombre d'entre eux se sont organisés en association ou syndicat pour défendre leurs droits. Or, désormais ces militants sont tout particulièrement visés par la police marocaine. Ainsi, le 20 octobre, a été arrêté le coordinateur du Conseil des migrants subsahariens au Maroc, Camara Laye, accusé à tort de vente illicite d'alcool et de cigarettes. Grâce à une forte mobilisation, il a été remis en liberté, mais reste toujours poursuivi. De même, le 22 novembre au soir, suite à cet article, Stéphane Julinet complète par mail « la journée ordinaire » à Taqadom : à 18h la police est venue défoncer la porte de l'immeuble où vivaient des militants d'ALECMA, une association de migrants, pour les arrêter puis les refouler le soir même.

Au Maroc, les migrants sont devenus des boucs-émissaires faciles, accu-

sés de tous les maux, du chômage jusqu'au sida. La couverture polémique de *Maroc hebdo* titrant « le péril noir » en témoigne. Cependant, Stéphane Julinet précise que cette répression accrue est d'abord due aux pressions de l'Europe pour que le Maroc empêche à tous prix les migrants de passer. Or, si le nombre de passages vers l'Espagne avait considérablement chuté depuis 2005, il a un peu augmenté en 2011. Dans le contexte des printemps arabes, les forces de sécurité marocaines s'étaient mobilisées ailleurs. Inquiète, l'Espagne a donc demandé au Maroc de resserrer les vis. Pourtant, explique Stéphane Julinet, la répression envers les migrants les pousseraient plutôt à tenter le passage vers l'Europe. « C'est tellement invivable ici, que j'en ai rencontré beaucoup qui avaient renoncé au voyage et, qui le tentent maintenant, malgré le danger. »

Cette situation explosive illustre les graves conséquences des politiques européennes d'externalisation des frontières à la fois sur les droits fondamentaux des migrants et des demandeurs d'asile dans les pays frontaliers de l'Union européenne mais aussi sur leurs sociétés, où se développent racisme et xénophobie. « D'un côté, conclut toutefois Stéphane Julinet, cette vague de répression et les dérives xénophobes de certains médias ont rendu visible le racisme dont sont victimes les Subsahariens, racisme qui était tu jusque là. Peut être que cela permettra de faire avancer le débat. » — Agathe Marin



Le 1<sup>er</sup> novembre paraissait cette Une de Maroc hebdo, choquante illustration du racisme ordinaire dont sont victimes les Subsahariens au Maroc.

## Le Maroc, gendarme inflexible de l'Europe

pays d'origine, ils sont conduits par les militaires dans le no man's land entre le Maroc et l'Algérie, une frontière fermée, lieu de tous les rackets et de toutes les violences possibles. Ensuite, ils tentent de revenir dans la ville où ils vivent, pour certains depuis de longues années.

Le Maroc, pays d'émigration est aujourd'hui devenu un pays de transit et d'immigration. De nom-

<sup>1</sup> Groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants.

3 QUESTIONS À GENEVIÈVE JACQUES, MEMBRE D'UNE MISSION EN LIBYE EN JUIN 2012 ORGANISÉE PAR LA FIDH, MIGREUROP ET JUSTICE SANS FRONTIÈRES POUR LES MIGRANTS.

# Libye : « en finir avec la traque des migrants »

**Vous avez effectué trois missions dans la région, quels constats faites-vous ?**

Les visites dans les camps en Tunisie et en Égypte avaient déjà révélé l'ampleur de la question des migrations en Libye (près de 800 000 migrants ont fui pendant le conflit et l'on estime que plus de deux millions de migrants y vivaient avant la guerre) et les atteintes aux droits de l'Homme dont ils avaient été l'objet pendant l'ère Khadafi et au cours du conflit. Mais leur situation est encore pire aujourd'hui ! Depuis la chute de Khadafi, ce sont les milices armées qui se sont arrogé le pouvoir d'arrêter et d'enfermer les migrants et demandeurs d'asile. Cette « traque aux migrants » vise tout particulièrement les Subsahariens. Pour un pays comme la Libye, qui a été et restera un pays qui a besoin de main d'œuvre étrangère pour fonctionner, la question n'est pas marginale.

D'autre part, les États européens, et singulièrement l'Italie, s'engagent déjà à renouer des accords « de gestion des flux migratoires » avec la Libye, qui perpétuent l'approche sécuritaire et répressive qui prévalait du temps de Khadafi. Et ce, malgré les violations massives des droits des personnes migrantes.

Or ceux et celles, qui tentent de fuir la Libye par la mer aujourd'hui, en risquant leur vie sur des embarcations de fortune sont avant tout des personnes, qui cherchent une protection que la Libye est incapable de leur offrir. Mais l'Europe leur ferme ses portes.

**Vous parlez d'une traque qui vise les Subsahariens, pourquoi ?**

Clairement, les camps d'enfermement sont remplis quasi exclusivement d'hommes, de femmes et d'enfants venus d'Afrique « noire ». La stigmatisation à leur encontre n'est pas nouvelle en Libye, mais elle a atteint son comble pendant le conflit quand des rumeurs ont circulé sur l'enrôlement de mercenaires africains par Khadafi. Les exactions et les meurtres commis contre eux pendant la guerre ont été terribles et ont laissé des marques profondes. Et aujourd'hui, les discours xénophobes continuent d'être portés par les milices.



**Vous avez visité des centres de rétention, quelle est la situation ?**

Il s'agit plutôt de « camps d'enfermement ». Il y en aurait une vingtaine actuellement et nous en avons visité sept dans la région de Tripoli, des monts Nafoussa et à Benghazi. Tous relèvent de l'initiative des « Katibas » qui « gèrent » la zone.

Les détentions sont complètement arbitraires, il n'y a pas de cadre légal. Sans parler des conditions de vies, dégradantes. Hommes, femmes et enfants sont enfermés en permanence dans des baraques ou des hangars, humiliés et parfois soumis au travail forcé.

**Comment en finir avec la traque des migrants en Libye ?** D'abord il faut parler de cette réalité, que beaucoup préfèrent ignorer à l'heure actuelle ! Ensuite, il faut interpellé à la fois le gouvernement libyen, l'Union européenne et les États africains, qui portent tous une responsabilité dans cette situation. — C. C.

## + EN SAVOIR PLUS

Lire le rapport de la mission « Libye, en finir avec la traque aux migrants » FIDH, JSFM et Migreurop.





© Apu Saïdul Islam

1- Solitude

RÉFUGIÉS

# Un atelier photo pour se raccommo-der

Se raccommo-der, c'est le titre d'une exposition collective de photographies. Les images nous présentent l'aboutissement d'un atelier mené avec des réfugiés accompagnés par La Cimade à Massy et par la Maison des journalistes à Paris. Se raccommo-der en s'exprimant autrement, en prenant notamment le temps de la photographie argentine. Rafael Flichman, photographe et coordinateur de l'atelier, explique ainsi avoir laissé chacun libre, sans consigne. Or, les images réalisées nous font toutes voir une autre ville, celle dans laquelle déambulent des exilés confrontés à l'isolement, à la précarité et à la difficulté de tout devoir recommencer.



© Dare Yékeén

2

2- Sans titre

3- Réalité

4- Les retrouvailles



© Apu Saïdul Islam

3



© Grâce

4

# LES « DUBLINÉS » ONT DÉSORMAIS DROIT À UN TOIT

LE 27 SEPTEMBRE 2012, LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE A RECONNU DANS UN ARRÊT CIMADE ET GISTI LE DROIT AUX DEMANDEURS D'ASILE « DUBLINÉS » DE BÉNÉFICIER DES MÊMES CONDITIONS D'ACCUEIL QUE LES AUTRES DEMANDEURS D'ASILE, JUSQU'À CE QU'ILS SOIENT EFFECTIVEMENT TRANSFÉRÉS DANS L'ÉTAT EUROPÉEN, QUI DOIT EXAMINER LEUR DEMANDE D'ASILE.



© Marion Osmont

une circulaire, qui excluait les « Dublinés » ainsi que les demandeurs d'asile sous le coup d'une procédure prioritaire du droit à toucher cette allocation. Les associations avançaient que ce texte excluant était contraire au droit européen et notamment à la directive « accueil » du 27 janvier 2003. Par une décision du 7 avril 2011, le Conseil d'État leur a donné raison et a reconnu le droit aux demandeurs d'asile en procédure prioritaire de toucher cette allocation. Cependant, pour le cas des « Dublinés », estimant qu'il y avait une question sérieuse d'interprétation du droit européen, le Conseil d'État a saisi la Cour de justice de l'Union européenne. Dans son arrêt du 27 septembre 2012, celle-ci a écarté

Lorsqu'un demandeur d'asile se présente à la préfecture, alors qu'il a déjà déposé une demande dans un autre pays européen ou qu'il y a transité avant de rejoindre la France, la préfecture le place dans la procédure dite « Dublin » : elle lui refuse à la fois le droit de déposer une demande d'asile en France, auprès de l'office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), et le droit de séjourner en France. L'administration française saisit ensuite un autre État européen

*Faute d'avoir droit à un hébergement, nombre de demandeurs d'asile « dublinés » se retrouvent dans des squats ou des « jungles ». Ici dans la « jungle » soudanaise installée derrière l'hôpital de Calais à l'été 2010.*

pour qu'il accepte de réadmettre le demandeur d'asile en question sur son territoire. Or cette procédure de saisine puis de transfert peut durer jusqu'à 11 mois et même 23 mois, si le demandeur est considéré en fuite. Durant ce laps de temps, la législation française ne prévoit aucun accueil pour ces demandeurs d'asile.

## Un long contentieux pour faire valoir le droit à l'hébergement des « Dublinés »

Après un contentieux auprès des juridictions administratives en 2009, le droit à être hébergé pendant cette procédure a été reconnu. Mais les « Dublinés » ne pouvaient cependant toujours pas toucher l'allocation temporaire d'attente. La Cimade et le Gisti ont formulé en janvier 2010 un recours contre

l'argumentaire du gouvernement français en considérant que les demandeurs d'asile ont droit, dès le dépôt de leur demande d'asile (c'est-à-dire en France, dès leur première présentation en préfecture) aux droits prévus par la directive accueil, le temps où ils sont autorisés à se maintenir sur le territoire, c'est-à-dire pour les « Dublinés » non pas jusqu'à la notification d'un arrêté de réadmission, comme l'interprétaient plusieurs circulaires du ministère, mais jusqu'au transfert effectif du demandeur. Il reste aujourd'hui à faire appliquer cette jurisprudence sur tout le territoire français. Ce qui suppose une réforme de la législation concernant le séjour et l'accueil des demandeurs d'asile.

— Gérard Sadik et Agathe Marin

Pour les « Dublinés », la procédure peut durer jusqu'à 23 mois, pendant lesquels la loi française ne prévoit aucun hébergement.



© Célia Bonnin

# Ma jeunesse en papiers

Ils sont quatre mille environ, selon l'Aide sociale à l'enfance. Peut-être autant dispersés dans la nature. Avec un statut fragile : mineurs ET étrangers. Des jeunes isolés, venus d'Afrique ou d'ailleurs et ballottés de services en guichets, en quête de familles, de foyers. Un vrai parcours du combattant pour survivre et, comme ce jeune Congolais par exemple, décrocher un CAP. La France a un devoir d'accueil à leur égard, mais dans la pratique... chacun se renvoie trop souvent la balle. À Lille, des bénévoles reconnaissent qu'ils se trouvent aujourd'hui débordés par l'ampleur

du problème. Notre table ronde, organisée sur ce thème avec un juge de Rennes, une directrice d'un conseil général et un représentant de la Croix-Rouge pose bien le problème de l'autonomie des collectivités territoriales, tout en pointant les risques d'instrumentalisation de la justice. L'avis du médecin radiologue est également éloquent : difficile à ses yeux de vérifier l'âge d'un mineur avec un test osseux comportant une telle marge d'erreur. « *Il faudrait aussi sortir de cette obsession permanente de la fraude* », résume un travailleur social.





# À Lille, entre humanité et réalisme

Le nombre de mineurs isolés étrangers (MIE) accompagnés par le groupe local de La Cimade à Lille a explosé ces dernières années. Remis massivement en cause dans leur minorité par le biais d'examens osseux, laissés de côté par les structures institutionnelles pilotées par le Conseil général, les MIE sont parallèlement de plus en plus nombreux à échouer à Lille. Provoquant un véritable cas de conscience chez des bénévoles débordés.

« C'était un jeune malien. Selon le test d'âge osseux il était majeur, et n'arrivait pas à produire un acte de naissance pour prouver le contraire. Il dormait dans la rue et, chaque jour, il venait à La Cimade se mettre au sec. Un jour, ça a dégénéré. » Boris Demarcq, bénévole depuis un an à Lille, est encore traumatisé par cette histoire. Dans son récit, c'est toute la complexité de l'accueil des mineurs isolés étrangers en France qui se fait jour.

« Nous avons d'abord réagi comme si c'était nos mômes »

« Très stressé par sa situation, le jeune a complètement pétié les plombs et a tout envoyé valser dans la permanence. Nous nous sommes mis à deux pour essayer de le calmer, mais il était incontrôlable, menaçait de se tailler les veines, c'était très violent. Finalement, un collègue stagiaire a appelé les pompiers et la police, ce que je ne pouvais me résoudre à faire. Cela nous semblait inimaginable, la police dans le local de La Cimade... Depuis, nous n'avons pas eu de nouvelles. » Pour tous les bénévoles, le choc est violent. « Cela a accéléré notre réflexion sur notre rôle, en tant que bénévoles, et celui de La Cimade, vis-à-vis de ces jeunes, du système, et des institutions », estime Boris.

## Risque d'instrumentalisation

En théorie, lorsqu'un jeune mineur étranger arrive seul en France, il est pris en charge par les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et obtient une place en foyer au titre de l'enfance en danger. Dans la pratique, c'est plus compliqué. Surtout dans certains départements, comme à Paris ou dans le Nord, largement saturés, et où la justice remet de plus en plus souvent en cause la minorité des jeunes exilés. « Nous avons commencé à les voir arriver à Lille en 2008, raconte Gaston Debard, président du groupe. On en a accueilli une dizaine, ça allait. Puis soixante en 2010, 120 un an plus tard et autant cette année... La majorité d'entre eux vient d'Afrique subsaharienne, mais il y a aussi quelques Afghans ou des jeunes du Moyen-Orient. » Au début, « dès leur arrivée et leur signalement par la police, les jeunes



© Valt / La Cimade

étaient systématiquement déclarés majeurs par le procureur, à l'issue d'un test d'âge osseux », détaille Gaston. Et donc relâchés, à la rue, avec parfois une obligation de quitter le territoire français (OQTF), voire une plainte au pénal pour usurpation d'identité. Une situation qui les menait droit à La Cimade, où les bénévoles s'occupaient de saisir le juge des enfants et, bien souvent, de trouver une solution d'hébergement. « Nous avons d'abord réagi comme si c'était nos mômes, résume Évelyne Jourdan, bénévole de longue date. Beaucoup ont accueilli des jeunes pour quelques nuits, ou pour plus longtemps. Mais ensuite, c'est monté en puissance, la permanence était tout le temps pleine de bagages, les adultes qui avaient rendez-vous attendaient, on n'avait plus le temps de faire les choses correctement. » S'est posée aussi la question de l'attitude à avoir devant des jeunes apparemment âgés de plus de 25 ans, qui tiennent mordicus à leur récit de MIE, alors même que certains d'entre eux pourraient bénéficier du droit d'asile... Le débat a agité sérieusement le groupe local, qui refuse d'être instrumentalisé. « À la maison, on ne se

Gaston Debard, président de La Cimade Nord-Picardie

Faouli et Mariama, deux jeunes mineurs isolés guinéens suivis par La Cimade



© Valt / La Cimade

pose pas la question, on doit accueillir, et ma femme et moi l'avons fait chaque fois que nous le pouvions et même en utilisant voisins et amis, explique Gaston, qui a participé parallèlement à la création du Rail, un réseau d'accueil d'immigrés chez l'habitant dans l'agglomération lilloise. Mais l'aberration c'est quand l'ASE t'appelle, toi, un particulier, ou La Cimade, parce que des jeunes vont être à la rue, et refuse de saisir le juge des enfants après la décision négative du procureur. On a donc dit stop. Ce n'était pas une décision facile à prendre... »

## Durcissement

Fin 2011, le groupe local interpelle le Conseil général et lui demande de prendre ses responsabilités. Sans grand succès. « Aujourd'hui, le procureur délivre des ordonnances de placement de court terme, quelques semaines seulement, et c'est désormais au juge des enfants de statuer, poursuit Gaston. Ce dernier conteste de plus en plus la minorité. » Émilie Dewaele, jeune avocate, défend en appel plusieurs jeunes suivis par La Cimade, qui ont vu leur placement à l'aide sociale

à l'enfance levé. Elle s'emporte contre la position de la justice. « Le juge retoque des actes de naissance, même quand ceux-ci sont légalisés! Il ne reconnaît pas non plus les passeports, qui sont pourtant des documents officiels, appartenant à l'État qui les émet. Sur le test d'âge osseux, il prend comme réfé-

« On instrumentalise la justice, dans un sens ou dans un autre... La question est définitivement plus politique que juridique. »

rence le dernier rapport de l'Académie de médecine, qui donne une marge d'erreur de six mois, pour déclarer la majorité. A Amiens, où je plaide aussi, on considère que la marge est de un an et demi... » La coordinatrice Cimade pour la région Nord et Picardie, Élodie Beharel, note de son côté un lien entre le durcissement de la procédure et le nombre de plus en plus serré de places au sein des foyers financés par le Conseil général. « Moi, ça me pose question sur l'indépendance du magistrat, souligne Émilie Dewaele. Depuis le jour où l'ASE a envoyé un fax pour dire ...





Émilie Dewaele,  
avocate.

...  
qu'elle n'avait plus de place, le tribunal a changé ses critères. On instrumentalise la justice, dans un sens ou dans un autre... La question est définitivement plus politique que juridique, et c'est rarement au profit des jeunes. »

### Parcours d'obstacles

Mariama, Idriss<sup>1</sup>, Faouly, Tiguidanké,... Venus d'Afrique, ces jeunes migrants vivent désormais à Lille et jonglent tous les jours entre les tracasseries administratives, les difficultés financières, la peur d'être renvoyé au pays et les affres de l'adolescence. Ils sont des habitués de la permanence de La Cimade,

« Après 21 ans, c'est chacun pour soi. Et quand on n'a pas les bons papiers, on est discriminé. »

saluent « Monsieur Gaston » avec chaleur, et montrent une vraie détermination à réussir leur vie ici, malgré les coups de blues et les souvenirs douloureux : « J'ai quitté le Congo en 2010. Les rebelles ont brûlé mon village et tué une partie de ma famille. J'ai fui à travers la forêt et puis des Blancs m'ont soigné et m'ont aidé à m'en aller. » Idriss a entamé son séjour en France par quelques jours passés dans la rue. Il est ensuite placé en garde à vue, puis en centre de rétention, après un test d'âge osseux qui le déclare majeur et le

<sup>1</sup> Nom d'emprunt

place sous OQTF. « Je voulais à tout prix quitter cette prison, je n'avais jamais connu ça... » Grâce à l'intervention de l'association Aïda (Emmaüs), et de La Cimade, le juge des enfants est saisi, reconnaît la minorité d'Idriss et le place en foyer. Il rejoint une classe de seconde, dans l'optique d'obtenir un bac pro menuiserie. À sa majorité, nouvelles difficultés : sa demande de titre de séjour se heurte à la mesure d'éloignement toujours en vigueur pour la préfecture, malgré la décision du juge des enfants... Idriss finit par obtenir une carte de séjour étudiant et un contrat jeune majeur conclu avec l'ASE, mais aurait préféré obtenir un titre de séjour plus stable : « Le contrat jeune majeur s'arrête à 21 ans, et après, on doit se débrouiller tout seul, pour se loger et se nourrir ».

Tigui, jeune fille toute menue. Munie d'un récépissé, elle vient d'avoir 18 ans et passe son bac cette année. L'année prochaine, elle vise un BTS en alternance mais aura-t-elle le titre de séjour adéquat pour poursuivre ses études et gagner sa vie ? « Là, ça va, je vis en appartement avec une Française, grâce à l'ASE. C'est pas facile de tout gérer seule, ou de suivre à l'école mais je me suis bien habituée à la vie ici. Après 21 ans, c'est chacun pour soi. Et quand on n'a pas les bons papiers, on est discriminé. Ça fait trop mal, on se sent inutile, comme si on n'était rien malgré le temps passé ici... ».

© Vati/ La Cimade



Tigui, jeune  
guinéenne.

© Vati/ La Cimade

« On entend des récits parfois hallucinants, confirme Émilie Dewaele. Des filles qui sont piégées dans des réseaux de prostitution, des gamins qui font la "mule", pour le transport de diamants ou de drogue, des mariages forcés... Ces jeunes sont aussi des victimes et, plutôt que de leur mettre des bâtons dans les roues une fois sur place, on ferait mieux de s'attaquer aux passeurs ! »

### Cercle vicieux

Les bénévoles de Lille le savent : personne ne veut prendre ses responsabilités au sujet des mineurs isolés. Ni le Conseil général, ni l'État. « On a arrêté de les prendre en charge, mais personne n'a pris le relais, se désole Boris Demarcq. Nous sommes dans une forme de vide. Et c'est vraiment frustrant. » Le cercle devient vite vicieux. À la rue, considérés comme mineurs, aucun lieu d'accueil d'urgence pour adultes ne peut les recevoir. Déclarés majeurs sur examen osseux, les centres spécialisés pour mineurs ne peuvent plus les prendre en charge. Et en attendant les décisions de justice, c'est la débrouille qui prime. En France, 4 000 mineurs isolés seraient pris en charge par l'ASE. Plusieurs milliers d'autres vivent sur le territoire, en attente d'une décision de justice ou d'un placement. ■ M.G.

POINT DE VUE

## L'obsession de la fraude

Tandis que des jeunes étrangers isolés arrivent par centaines chaque année depuis plus de dix ans sur le territoire français, leur entrée dans le giron de la protection de l'enfance continue de poser question. Plutôt que de reconnaître qu'elles ne veulent pas, qu'elles ne peuvent pas ou qu'elles ne savent pas les accueillir, les institutions chargées de l'accueil finissent par faire porter aux jeunes eux-mêmes la responsabilité de ne pas être accueilli.

### Le soupçon

Ce déplacement de responsabilité est notamment en jeu dans la suspicion persistante que ces jeunes tenteraient d'abuser de nos systèmes de protection. En mentant sur leur âge, leurs parcours, leur isolement, ils nous obligeraient à chercher à les démasquer pour préserver nos institutions et nos lois ainsi menacées. Se développe donc une véritable culture du soupçon. Cette situation permet de légitimer la médiocrité de l'accueil des jeunes qui finissent par accéder à une protection ainsi que le refus de toute assistance à ceux qui, de plus en plus nombreux, n'y parviennent pas. Très souvent, c'est la peur d'être manipulé qui déforme le regard porté sur les jeunes migrants. On en vient à penser que tout en eux est guidé par une visée stratégique unique : « profiter » d'une prise en charge et obtenir des « papiers ». Un tel soupçon laisse dans l'ombre tout ce qui, dans leur comportement et dans leurs éventuels « mensonges », ne trouve pas son explication dans cette visée stratégique : la pudeur, la réserve, les sentiments ambivalents de celui qui migre à l'égard de ceux qu'il a quittés comme de ceux qu'il rencontre dans le pays d'accueil, et toute autre raison de cacher ou de travestir la réalité. La lutte contre la fraude est particulièrement problématique quand elle vient contaminer le cœur même des pratiques des travailleurs

sociaux : l'accompagnement éducatif. C'est pourquoi ceux-ci doivent savoir résister à la pression administrative propre à l'accueil de ces jeunes et s'autoriser à faire autre chose que de les « évaluer ». Il existe diverses façons d'inviter l'autre à s'engager dans des relations de confiance sans violer les secrets qu'il ne veut, ne peut, ou ne sait pas révéler.

### Veiller aux enjeux des parcours migratoires

Dans le contexte incertain qui caractérise l'accueil des mineurs isolés, il faut également veiller à lutter contre l'isolement des acteurs concernés. En effet quand les repères institutionnels manquent et que le droit semble avoir disparu au profit de l'arbitraire, le risque existe pour chacun de se replier sur des pratiques « personnelles » et de communiquer a minima sur son travail, de peur d'être accusé d'être « trop » bienveillant, ou à l'inverse pour ne pas avoir à reconnaître qu'on a renoncé à aider tel ou tel jeune. Abus de pouvoir, effets de discrimination... si l'on veut lutter contre ces phénomènes, il faut être capable, aussi souvent que possible, de s'interroger collectivement sur les enjeux des parcours migratoires de ces jeunes et sur les politiques d'accueil qui leur sont destinées.

■ Julien Bricaud | TRAVAILLEUR SOCIAL, AUTEUR DE : « ACCUEILLIR LES JEUNES MIGRANTS, LES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS À L'ÉPREUVE DU SOUPÇON », CHRONIQUE SOCIALE, 2012.





# Mineurs ou étrangers?

La loi protège-t-elle les mineurs isolés étrangers?

**A**u regard de la loi, les mineurs étrangers isolés ont une double caractéristique : mineurs ils bénéficient des protections et droits de l'enfance, étrangers ils sont soumis aux lois régissant l'immigration. Or, il n'existe pas de « statut ad hoc » et donc pas de politique sociale articulant ces particularités. Deux moments – l'orientation, l'entrée dans la majorité – illustrent les dysfonctionnements qui résultent de ce vide institutionnel. L'orientation d'un jeune étranger étant un exercice complexe, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs spécifiques. Mais qui doit en avoir la responsabilité, qui doit assumer la charge financière des enfants ? L'État – ayant compétence sur l'admission des étrangers sur le territoire – ou les conseils généraux, responsables des dispositifs d'aide sociale à l'en-

fance ? Actuellement, l'État étant en retrait, les départements ont mis en place des dispositifs au coup par coup. Mais un petit nombre d'entre eux (Bouches-du-Rhône, Mayotte, Nord, Paris, Seine-Saint-Denis) doivent faire face à des dépenses importantes, puisque les mineurs sont inégalement répartis sur le territoire. Cette situation est régulièrement dénoncée et les présidents des conseils généraux concernés demandent un rééquilibrage national. Jusqu'en 2003, les mineurs étrangers isolés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) pouvaient obtenir la nationalité française lorsqu'ils arrivaient à la majorité. La loi sur l'immigration du 26 novembre 2003 a réservé ce droit aux jeunes pris en charge depuis au moins trois ans. Or, les mineurs étrangers arrivent généralement en France

entre 16 et 18 ans. Désormais parmi eux, seuls les demandeurs d'asile peuvent espérer une protection, les autres entrent dans l'irrégularité dès leurs 18 ans. Aucun titre de séjour n'ayant été prévu par la loi de 2003, les missions locales ont consigné de les refouler : tous les dispositifs – travail, formation, logement – ouverts aux jeunes leur sont brutalement fermés. Alors qu'ils étaient souvent en train d'accomplir un parcours d'insertion, ils se trouvent démunis et confrontés aux dangers (errance, exploitation, délinquance) qui accompagnent la clandestinité. L'engagement de la ministre de la Justice à définir une politique nationale et à clarifier les responsabilités de l'État et des départements permettra-t-elle enfin une réelle protection des mineurs isolés étrangers ? — **Élisabeth Dugué**

## Les limites du test osseux

Interview du Pr Kathia Chaumoitre radiologue à l'Hôpital Nord de Marseille et docteur en anthropologie biologique.

**Comment intervient un service de radiologie pour estimer l'âge d'un enfant sans papier ?**

Sur réquisition de la justice, une expertise osseuse peut compléter un examen global (taille, dentition, puberté). L'adolescent doit donner son accord et être accompagné d'un interprète. Sont radiographiés, de

face, sa main et son poignet gauches. Un procédé rapide et peu irradiant. Puis, tout médecin, même non spécialisé, est autori-

sé à interpréter ces radios s'il se réfère à l'Atlas de Greulich et Pyle. Conçu dans les années 50, cet Atlas donne des âges comme repères pour suivre la croissance « normale » d'un enfant. La médecine légale, elle, s'en sert pour poser l'équation : l'âge osseux est égal à l'âge civil.

**Cette équation est-elle scientifiquement fautive ?**

On observe des disparités importantes selon les adolescents, sans compter les pathologies ou la malnutrition qui retardent la maturation osseuse\*. Pour avoir une marge de confiance de 95% entre l'âge osseux et l'âge civil, il faut ainsi indiquer une fourchette de plus ou moins un an. Pour atteindre 100%, il faudrait passer à plus ou moins deux ans... D'autant que, plus les enfants avancent vers la majorité, plus

la maturation osseuse varie entre eux, donc moins l'expertise est précise.

**Comment garantir alors qu'un adolescent est majeur ?**

Une maturation des os de la main achevée signifie à 95% qu'une fille a entre 16 et 18 ans et un garçon, entre 17 et 19 ans... Impossible de trancher. Seul un scanner de la clavicule, qui se soude vers 20 ans, permet de confirmer une majorité. Cet examen est rarement demandé, parce qu'il est compliqué et cher. Aussi, parce que la police, la justice et les services sociaux exigent des résultats dans l'urgence.

**Cette méthode peut-elle pénaliser des mineurs étrangers ?**

La maturation osseuse n'est pas liée à l'ethnie. En revanche, elle est meilleure chez des enfants issus d'un milieu socio-économique plutôt élevé, comme ceux qui ont constitué la cohorte de l'Atlas GP. Les enfants sans papier étant issus d'un milieu plus modeste, leur maturation est moins rapide. Donc comparer leurs radios avec celles de l'Atlas GP ne les désavantage pas. Mais, détournée de son usage premier, cette méthode s'avère inadaptée. Malgré des publications scientifiques soulignant ses limites, elle reste très implantée dans les hôpitaux et les services médico-légaux. — **Propos recueillis par Maya Blanc**

**Une maturation des os de la main achevée signifie à 95% qu'une fille a entre 16 et 18 ans et un garçon, entre 17 et 19 ans... Impossible de trancher**

\* La maturation osseuse désigne le processus par lequel les os se soudent.



Weysel, jeune Kurde arrivé seul en France à l'âge de 16 ans. Extrait de la pièce de théâtre Sans titre provisoire écrite et jouée par la troupe de théâtre des jeunes majeurs parisiens.

© Célia Bonnin

## Menaces sur les contrats jeune majeur

**C**e devait être un élément déterminant de garantie d'insertion pour l'obtention d'un titre de séjour. Mais les obstacles se multiplient dans l'attribution de contrats de jeune majeur (CJM) en faveur des jeunes migrants isolés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) jusqu'à 21 ans. Certes, la procédure ne correspond à aucune obligation légale. Cette disposition du code de l'action sociale vise pourtant tous les jeunes qui « éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources et d'un soutien familial suffisant. » Des caractéristiques qui concernent au premier chef les jeunes étrangers isolés. Certains départements, en particulier Paris et la Seine-Saint-Denis qui concentrent le plus grand nombre de situations, renâclent à poursuivre leurs engagements antérieurs. Invoquant leurs difficultés

économiques, ces collectivités « recentrent » leurs actions sur les missions obligatoires au détriment de ces contrats « facultatifs » prévoyant un accompagnement éducatif et financier ainsi qu'une formation professionnelle. Pour les jeunes migrants, ces réticences sont d'autant plus dommageables que, depuis la loi du 16 juin 2011, le code d'entrée et de séjour (Ceseda) exige des jeunes qu'ils justifient d'au moins six mois passés en formation professionnelle. En avril 2012, douze associations et organisations syndicales, dont La Cimade, ont saisi le Défenseur des droits sur les risques de cette nouvelle situation. Leur crainte est de voir des jeunes contraints de quitter les foyers pour se retrouver dans la rue, sans prise en charge.

— **Michel Delberghe**



# Dans les mains de Grace

Déclarer avoir dix-huit ans et plus, et baisser les yeux c'est, pour un jeune majeur isolé, basculer dans le monde de la majorité, cette fin officielle de l'enfance qui ne protège plus de rien. Au commencement de leur vie, la peur mais aussi la solidarité.

Les doigts sont fins, longilignes. De belles mains d'ébène qui stylisent actuellement des enseignes, des panneaux signalétiques. Des mains qui empoignent la vôtre chaleureusement, encore de manière furtive. Comme gênées d'être là, au centre de cet intérêt soudain. Pourtant, ces mains-là en ont vu. Dans leur prolongement se dessine une trajectoire faite de malheurs et d'horreurs. Un trop plein pour cet enfant de Kinshasa qui a connu la rue, la drogue, la violence et la guerre. Au bord d'un canal Saint-Martin encore endormi par les frimas de l'hiver, elles racontent qu'avant de tenir stylos et pinces, elles se sont usées sur des manches à balai.

**« Ils m'ont dit que j'allais bientôt avoir dix-huit ans et donc qu'ils ne pouvaient rien pour moi. »**

Ont été souillées par la mendicité, le système D. Brûlées par des jets de pierres, de cocktails Molotov. Des mains si fragiles et déjà si tourmentées.

« Quand mon père est décédé, articule Grace, ma mère a essayé de s'occuper de moi avant d'être obligée de rejoindre sa province. Elle m'a laissé à Kinshasa. » Seul. Entre les mains de la Rue. Cette « mère » de substitution, de



© Célia Bonnini

galères. Trois années à vendre des cigarettes, à cirer des chaussures, à laver des voitures, à balayer les trottoirs avant de s'enivrer d'alcool et de cannabis et de s'effondrer parmi les stèles du cimetière central, du stade ou du grand marché de la capitale. « Pour bien dormir dans ces trois lieux, il faut boire et fumer pour oublier. »

« J'ai appris à dire "non" »

À l'âge de l'inconscience et des plans sur la comète, Grace a les deux pieds embourbés dans la géopolitique des « Grands lacs ». Il se retrouve comme un oiseau pris dans un filet. Sans savoir s'il sera tué ou relâché. Grace a dix-sept ans et demi quand il fuit son pays et pose pied à Roissy. Il a faim, erre dans l'aéroport quand il finit par demander à une employée où il se trouve. Elle lui conseille d'aller voir la police. Grace s'exécute. La Police aux frontières l'arrête et le place en centre de rétention. Un test osseux confirme qu'il est bien mineur. C'est le début d'un nouveau parcours du combattant. De procès verbaux au « 8<sup>e</sup> bureau de la préfecture », l'Ofpra ne croit pas en son histoire. Grace est placé huit jours en foyer d'urgence avant d'atterrir dans un hôtel de Sarcelles. À l'aide sociale à l'enfance (ASE), on n'est guère plus accueillant. « Ils m'ont dit que j'allais bientôt avoir dix-huit ans et donc qu'ils ne pouvaient rien pour moi. »

« Sans titre provisoire »

La Croix-Rouge insiste et finit par obtenir qu'un éducateur s'occupe de lui. Et puis des citoyens finissent par lui ouvrir les bras. Ceux de la fraternité. Alors qu'il fait la queue sur le parvis de la préfecture de Bobigny, Grace tombe sur Édith et Sarah. La première devient sa marraine républicaine. Avec les membres du Réseau éducation sans frontières, elle l'accueille, l'accompagne dans les démarches administratives, lui décroche une formation de trois mois en infographie.

Les mains de Grace peuvent à nouveau s'épanouir. S'ouvrir à son rêve d'enfant : l'art, le dessin. Jusqu'en ce 14 janvier 2012 où le jeune homme souffle ses dix-huit bougies et, avec elles, s'essouffle dans sa nouvelle existence. L'oiseau se prend de nouveau aux mailles du filet. La formation se stoppe, net. Il faut tout recommencer. Avec la peur au ventre d'être arrêté. France terre d'asile prend le relais de la domiciliation, de l'hébergement. Un CAP en enseigne et signalétique lui tend les mains. Ses mains si douées pour l'art graphique. Ses mains également accueillies par la troupe de théâtre Resf du XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Toutes ces mains, celles d'autres jeunes majeurs isolés qui apprennent à se connaître, se décrispent, se croisent et s'unissent. Des mains qui écrivent une première pièce de théâtre en 2010 et qui remettent cela en 2012. « Sans titre provisoire ». La saynète est explicite. Les répliques qui envahissent, en ce samedi 10 novembre, le hall de la Maison des Métallos, également. En cette journée des solidarités, les jeunes majeurs de la troupe Resf le proclament. Haut et fort. « Parler des sans-papiers, c'est parler de vous, de nous, de la France. Cette population française dont la voix est magnifique et qui a pourtant tant de mal à se faire entendre. » — Pierre-Yves Bulteau

# Mineurs isolés étrangers : des enfants pas comme les autres ?

Michèle Créoff, directrice générale adjointe du Conseil général du Val-de-Marne, chargée du pôle enfance et famille, Dominique Habiaryemye, directeur du Centre Enfants du Monde-Droits de l'Homme (Croix rouge), Claire Poulain, juge au tribunal de grande instance de Rennes ont participé à une table ronde organisée le 10 novembre à la bibliothèque Robert Desnos de Montreuil.



© Célia Bonnini

## Comment fonctionne le dispositif de protection des mineurs, dans le cas des étrangers isolés ?

**Michèle Créoff :** Aujourd'hui ce dispositif est particulièrement grippé. On estime qu'il y a entre 5 000 et 10 000 mineurs étrangers isolés présents sur le territoire français, le nombre exact est impossible à établir, ce qui est sûr c'est qu'ils se trouvent essentiellement dans seulement 5 ou 6 départements (Paris, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis, le Nord, le Pas-de-Calais). Pour ces quelques départements concernés, la prise en charge représente un financement très lourd, de plus de 100 millions d'euros. En période de crise, ce coût vient violemment impacter le principe de protection. Et, du

Répétition de la troupe de théâtre des jeunes majeurs parisiens soutenus par Resf

coup, chacun cherche à y déroger : ce qu'on voit aujourd'hui à l'œuvre dans les politiques publiques, c'est que chaque institution – l'institution judiciaire, les départements, parfois aussi certaines associations – essaye de trouver un critère excluant, de façon à ne pas prendre en charge le mineur. Comme le critère discriminant est celui de la minorité, il s'agit de dire que la personne qui se présente comme mineure ne l'est pas réellement. C'est autour de cela qu'ont lieu aujourd'hui la plupart des polémiques.

## Quelle preuve de leur minorité leur demande-t-on ?

**Claire Poulain :** En droit, c'est le document d'état civil prouvant la minorité qui doit faire foi. Le code

Les mineurs étrangers, avant d'être des étrangers, c'est-à-dire soumis aux lois sur l'immigration, relèvent en droit de la législation des mineurs. La convention internationale des droits de l'enfant fait obligation aux États signataires d'assurer la protection des mineurs. En France, depuis la décentralisation, cette protection est prise en charge par les départements, dans les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Selon le code de l'action sociale, c'est le département où le mineur se trouve qui a obligation de prise en charge.

civil est clair, la jurisprudence aussi : un document d'état civil original en lui-même fait la preuve.

**MC :** Le problème est que le droit est contourné : on multiplie les contrôles, notamment par les tests d'âge osseux. Or ils sont contestés par l'ensemble du champ médical, n'ayant pas de force probante absolument indiscutable. Mais ils servent aujourd'hui de critère discriminant pour prendre ou ne pas prendre en charge les mineurs.

**CP :** La police a un service de lutte contre la fraude documentaire, pour vérifier les documents d'état civil du point de vue de leur authenticité formelle. À Rennes, dans la plupart des cas où je suis saisie par l'avocat du mineur – et non pas par le procureur –, l'authenticité du document n'est pas mise en cause. Je peux alors prendre une décision d'ouverture de tutelle. ...



... Je ne fais ainsi qu'appliquer le droit : la prévalence du document sur le test osseux.

**Dominique Habiaryemye :** La décision même de faire une expertise médicale doit rester du ressort exclusif de l'autorité judiciaire ! Il y a malgré tout pour nous une question difficile : est-ce qu'il est de notre ressort de recevoir des jeunes manifestement majeurs ? Certains jeunes qui paraissent 25

**Il y a des pratiques très variées sur le territoire, y compris sur le plan judiciaire. Dans beaucoup d'endroits, le juge des tutelles refuse d'être saisi.**



Claire Poulain

ans se présentent avec des papiers qui leur en donnent 16 ou 17. On peut se dire qu'il en va de la crédibilité de l'association, qui n'a pas à détourner la mission qui lui est confiée.

Mais, outre que les travailleurs sociaux n'ont pas à remettre en cause l'état civil qui leur est présenté, on sait bien que dans beaucoup de pays d'origine de ces jeunes, l'état civil est problématique, les papiers ne sont donc pas forcément faux. C'est pourquoi notre ligne de conduite est de prévenir les jeunes des risques encourus si les papiers sont faux, mais en gardant le principe de la présomption de minorité. S'il n'y a pas de papiers, c'est au juge qu'appartient la décision. Nous, nous devons suivre l'autorité judiciaire. J'ajoute que, heureusement, en France il y a des recours possibles. Il nous est arrivé de saisir le juge des enfants pour contester une décision déclarant des jeunes majeurs suite à une expertise osseuse. Grâce à nos contacts avec l'ambassade ou les services consulaires des pays d'origine, nous avons apporté des éléments nouveaux, pour obtenir une prise en charge et des mesures de protection. Dans la plupart des cas, le juge statue en faveur des jeunes qui présentent de nouveaux éléments.

**CP :** D'où l'importance que les jeunes puissent être bien informés sur leurs droits, sur les recours possibles, notamment sur la possibilité d'avoir accès à un avocat et de saisir le juge des tutelles. Car

c'est bien à ce juge qu'il appartient de statuer quand il y a vacance de l'autorité parentale, alors que le juge des enfants ne peut prendre que des décisions provisoires, qui confient le jeune aux éducateurs mais ne leur donnent pas l'autorité parentale. Il y a des pratiques très variées sur le territoire, y compris sur le plan judiciaire. En région parisienne, à Marseille, c'est exclusivement le juge des enfants qui intervient.

Malheureusement, je sais qu'il y a beaucoup d'endroits où le juge des tutelles refuse d'être saisi... Non pas par une décision de rejet (impossible !), mais en laissant le dossier de côté.

**MC :** Dans le Val-de-Marne aujourd'hui, le juge des tutelles refuse de se prononcer. Et on ne peut même pas faire appel du refus de se prononcer : il n'y a pas de décision, les dossiers s'entassent ! Le plus grave et le plus choquant, c'est le refus de prise en charge.

On assiste depuis environ un an à des délibérations de départements sur la protection des mineurs étrangers isolés. Or la refuser est une décision totalement illégale : mais quand elle a été prise par le 93 il n'y a eu aucun tollé!... ni aucun recours, à part celui du GISTI. Imagine-t-on quelles réactions il y aurait eu s'ils avaient fait la même chose par exemple pour les handicapés ou les personnes âgées ? C'est un déni de justice, la loi ne permet pas aux conseils généraux de refuser de prendre des mesures qui relèvent de leurs compétences obligatoires. J'estime que cela se produit parce qu'on considère ces jeunes comme des étrangers plutôt que comme des mineurs. Et parce qu'on est dans une crispation extrême sur les problématiques migratoires. Tous les dispositifs se durcissent par ailleurs, et plus les autres possibilités de régularisation – pour les majeurs – se réduisent, plus il y a de mineurs étrangers isolés... Cette « niche » prévue pour protéger les mineurs est détournée pour lutter contre les difficultés de régularisation. On ne résoudra le problème que si parallèlement on ouvre les autres possibilités de régularisation.



Michèle Créoff

**Puisque une même politique ne s'applique pas partout, diriez-vous que les inégalités entre les territoires sont dues à la décentralisation, à l'autonomie des collectivités territoriales ?**

**MC :** Oui ! Il faudra reposer cette question pour les prochaines lois de décentralisation. Qu'est-ce que ça veut dire quand des politiques universelles de protection sont déléguées aux collectivités territoriales et qu'il n'y a aucun contrôle de ce qu'elles font ? Peuvent-elles dire « j'arrête d'appliquer la loi », unilatéralement et impunément ?

Le problème est qu'il n'y a pas de contre-pouvoir... Pour les mineurs étrangers isolés, aujourd'hui, le procureur de la République va même jusqu'à faire en sorte que ce refus d'appliquer la loi devienne possible, en organisant des désaisissements sur les autres départements : c'est choquant ! On ne l'aurait sûrement pas fait pour d'autres ! C'est de la discrimination.

**Que se passe-t-il dans les cas de refus de prise en charge ?**

**DH :** Pour les jeunes qui bénéficient d'ordonnances de placement provisoire (OPP) du parquet mais que le département où ils se trouvent refuse de prendre en charge, un système dit de « péréquation » a été créé, avec réquisition d'une vingtaine de départements. Mais ceux-ci pratiquent des tests d'âge osseux et, bien que le parquet ait reconnu la minorité, passent outre et refusent la prise en charge. C'est ainsi que des mineurs se retrouvent en Seine-Saint-Denis, à la rue, sans rien...

**MC :** Pour ceux qui sont déclarés majeurs, l'OPP est levée et c'est la quadrature du cercle : comme leurs papiers attestent de leur minorité, les dispositifs pour majeurs ne les prennent pas en charge...

**Comment se fait la prise en charge ?**

**CP :** À Rennes, quand la décision d'ouverture de tutelle a été prise, il y a peu de problèmes, on rejoint le cas des mineurs pris en charge par l'ASE avec un financement classique. Alors que là où ont été mises en place des plates-formes spécifiques pour l'accueil des MIE, des prix de journée inférieurs ont été négociés, avec éventuellement coexistence dans le même foyer d'enfants avec des prix de journée différents : certains établissements choisissent de globaliser leur budget et de le répartir équitablement, mais d'autres font des distinctions, donc nécessairement des discriminations.

**MC :** Dans le Val-de-Marne, il y a tout un panel d'hébergements. Ça dépend du degré d'autonomie des jeunes. Il y a des gamins très débrouillards avec des projets migratoires construits. Pour eux, le foyer ne convient pas. La question est : comment accompagner cette autonomie ?

D'autres sont dans des situations très dangereuses ou ont subi des traumatismes nécessitant une forte prise en charge.

**DH :** La mission classique de l'ASE pour les jeunes placés est de restaurer l'autorité parentale, de travailler à un retour dans la famille. Avec les mineurs étrangers, les travailleurs sociaux doivent trouver d'autres formes d'accompagnement éducatif, c'est difficile. L'âge des jeunes intervient : avant 15 ans, le travail correspond plus facilement au métier « classique » d'éducateur. Mais plus tard, la problématique



Dominique Habiaryemye

**Le problème est qu'il n'y a pas de contre-pouvoir... Pour les mineurs étrangers isolés, aujourd'hui, le procureur de la République va même jusqu'à faire en sorte que le refus d'appliquer la loi devienne possible.**

est différente. On a affaire à des jeunes très mûrs, qui ont un projet migratoire, envoyés souvent par leurs familles, capables d'avoir effectué un voyage parfois très difficile. Ils constituent souvent dans les foyers un élément d'équilibre, ils se font tout petits dans l'espoir d'obtenir la nationalité française à leur majorité. On a tendance à leur demander un surinvestissement.

**Quelle est leur insertion quand ils deviennent majeurs ?**

**CP :** À Rennes, la politique du conseil général est un accompagnement jusqu'à la fin de la formation professionnelle. Pour le moment, il n'y a pas d'expulsion.

**MC :** On arrive à construire de vrais parcours professionnels depuis une circulaire recommandant la bienveillance aux préfetures pour donner des papiers pour l'entrée en formation. Mais attention aux dérives ! Parfois le travail dissimulé et dans des conditions tout à fait scandaleuses est considéré comme une preuve d'insertion : l'éducateur est content que le jeune ait obtenu des papiers, mais c'est à quel prix ?

**DH :** Pour les demandeurs d'asile il n'y a pas de distinction entre mineurs et majeurs, s'ils obtiennent l'asile, ils s'en sortent plutôt bien. Les jeunes arrivés avant 15 ans peuvent obtenir la nationalité française. Pour les autres, leur parcours professionnel dépend de la bienveillance de la préfeture. Et pour ceux qui ne peuvent pas prétendre à régularisation c'est comme si tout l'investissement n'avait servi à rien ! Il faut militer pour assouplir la législation...

➔ **Débat animé par Dominique Chivot. Transcription Française Ballanger.**

À LIRE



**Mineurs isolés étrangers à la rue. Comment les protéger ?** Angéline Etiemble, éditions rue d'Ulm, 2010



**Accueillir les jeunes migrants. Les mineurs isolés à l'épreuve du soupçon,** Julien Bricaud, Chronique sociale, juin 2012

« L'enfance sans parents », une série de reportages sur la protection de l'enfance réalisés par Mathilde Goanec à retrouver sur le site de Médiapart

SUR LE WEB

<http://infomie.net/>  
Un site ressource sur la problématique des mineurs isolés étrangers

À VOIR

(se battre pour) avoir 20 ans à Paris. Un reportage photo de Célia Bonnin. <http://www.celiab-photography.com/>

**Sans titre provisoire,** pièce de théâtre écrite et jouée par la troupe de jeunes majeurs parisiens soutenus par Resf.



**Dis leur,** diaporama sonore de Vali. Portrait de Djams, jeune mineur isolé slameur, à Mayotte, département oublié... diaporama en ligne sur le site de La Cimade <http://www.lacimade.org>



# (se battre pour) Avoir 20 ans à Paris

Décembre 2004. Weysel, jeune kurde de 16 ans, fuit les menaces qui pèsent sur sa famille très engagée politiquement en Turquie. Alors que ses proches prévoient de s'exiler en Suisse, il décide de partir seul « au pays des droits de l'Homme » où il n'a pourtant aucune attache. Envers et contre tout, Weysel reconstruit sa vie à Paris, il apprend le français et reprend ses études, mais la France ne reconnaît pas son statut de réfugié.

En 2006, Weysel atteint sa majorité, ce qui signifie qu'il est expulsable du territoire français.

Célia Bonnin a suivi son quotidien pendant l'année 2010, son combat pour être un lycéen parisien comme les autres et ne plus être défini par ce statut de sans-papiers qui le rend hors-la-loi aux yeux de la société.



2- Sans lieu pour cuisiner, chaque repas revient cher.

3- 16 mai 2010, Weysel participe à l'organisation du Bal des Jeunes Majeurs sans-papiers avec le Réseau Education Sans Frontières, journée festive destinée à informer sur leur situation. Les militants parisiens du réseau apportent depuis 2007 un soutien sans faille à Weysel.

4- Weysel vient chercher des affaires personnelles entreposées dans la cave d'un ami. Pour un lycéen sans-papiers et sans famille en France, louer une chambre à Paris relève de l'impossible. Sans logement fixe, cet espace de stockage pour ses valises et cartons est précieux.



1- Sur ses papiers officiels, Weysel s'appelle Veysel, car la Turquie interdit les prénoms contenant des lettres qui n'existent pas dans l'alphabet turc. L'utilisation de la lettre W est donc encore de nos jours synonyme de revendication identitaire kurde.



© Célia Bonnin



Hervé Hamon

ÉCRIVAIN, ÉDITEUR ET CINÉASTE

## MOU

Franchement, je n'avais pas apprécié le costard que Martine Aubry, pour des raisons électorales, avait taillé à son concurrent lors du deuxième tour des primaires socialistes. De la polémique vulgaire, des petites phrases soigneusement préparées. De la com, en quelque sorte, mais basse, sous la ceinture, faite pour les émissions radio-phoniques du matin. Mou et flou, ça vous habille un président pour l'hiver. Et ça en dit long sur la camaraderie partisane.

Mais, sur l'affaire du vote des immigrés, force est de reconnaître que le choix du mou, le choix du flou ont servi de politique et n'honorent pas la gauche gouvernante. Je sais bien, la hiérarchie des priorités est toujours discutable, il y a l'Europe, il y a la bonne M<sup>me</sup> Merkel, il y a le naufrage attendu de la Grèce, le naufrage silencieux du Portugal, et le SOS poignant de l'Espagne. Il y a l'Église, du moins l'Église officielle, institutionnelle, déchaînée contre le mariage des homosexuels. Et surtout, il y a, chez nous, ce chômage chronique puis aigu qui ravage jeunes et vieux.

Justement. Ça n'était pas le moment de mollir, comme d'habitude, sur le droit de vote des immigrés aux élections locales. Le candidat s'y était engagé, le président ne doit pas frileusement rentrer dans sa coquille. Bien sûr, la droite est déchaînée – quelle droite, au fait, Copé, Fillon, Juppé, Borloo ? Bien sûr, les racistes se lâchent avec le sentiment que, plus que jamais, l'histoire les sert. Bien sûr, ça n'est pas vraiment le moment de se lancer dans un référendum assassin. Et bien sûr, la majorité des deux tiers est loin d'être acquise au Parlement.

Mais il y a la manière. On pouvait faire état de tous ces obstacles. Les Français ne sont pas idiots et les immigrés en France ne le sont pas non plus. Tout le monde comprend qu'un peu de tactique est nécessaire, un peu de calcul, un peu d'habileté. Mais traiter cette question comme une affaire seconde, voire tertiaire, qu'on ajourne sans explication, ça, c'est une faute. Hollande pouvait parfaitement rappeler haut et clair ses principes, ses engagements, et dire sans détour combien le contexte était défavorable. Il ne l'a pas fait. La solennité dont il avait lesté cette promesse lors de la campagne a soudain disparu. Ce n'est plus une question centrale, on a le temps, il y a le feu ailleurs.

Eh bien non. Concrètement, c'est un choix citoyen majeur. Symboliquement, à l'heure où l'Islam est constamment ostracisé, où les étrangers sont refoulés comme naguère, dans les quartiers d'exil, dans les zones de relégation, pareil message avait une portée forte et républicaine. Certains parlementaires socialistes s'en sont d'ailleurs émus dans des termes courageux. Mais le PS lui-même, où est-il ? A-t-il l'ombre de l'esquisse d'une idée ? Sert-il à fédérer autre chose que les petites ou grandes baronnies associées ?

Un homme d'État, pense Manuel Valls, c'est un homme qui se hausse du col, qui montre qu'il a de l'autorité (entendons : qu'il a les flics), et qui rassure les populations apeurées. Eh bien non. Un homme d'État, c'est celui qui a le courage de tenir parole et de n'en avoir qu'une. ■



5- Le 30 avril 2010, Weysel fait une demande d'examen de situation au Centre de Réception des Étrangers (CRE).

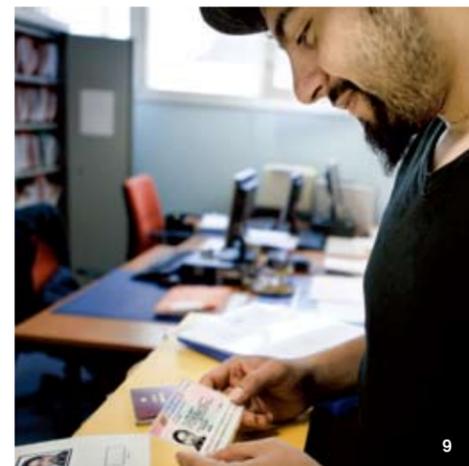


6- Weysel se repose sur les bords de Seine après avoir passé une nuit éprouvante au poste de police de l'île de la Cité. Le 19 avril 2010 au soir, il est arrêté dans le quartier kurde parisien à l'occasion d'un contrôle d'identité. Malgré son habitude des gardes à vues dues à son statut de sans-papiers, c'est la première fois qu'il y passe la nuit. Il en ressort le lendemain midi, fatigué mais surtout très choqué. « Ils me parlaient mal, ils me traitaient comme un criminel... J'ai pas pu dormir, c'était sale, ça puait... Il faisait froid, mais on gardait quand même la fenêtre ouverte parce que l'odeur était insupportable... Comment peut-on traiter les gens comme ça en France ? »

7- La demande d'examen de situation au Centre de Réception des Étrangers a permis d'obtenir un rendez-vous à la préfecture le 8 juin 2010.

8- 27/10/2010. Weysel fait partie de la Troupe de théâtre des jeunes majeurs. Début 2010, les jeunes majeurs sans-papiers parisiens soutenus par Resf décident d'organiser Le bal des Jeunes majeurs afin d'informer sur leur situation. Pour l'occasion, certains d'entre eux créent une troupe de théâtre et demandent à l'auteur Insa Sané d'écrire une pièce inspirée de leurs histoires personnelles. « T'en es où de tes rêves ? » est présentée pour la première fois en mai 2010 puis la troupe, chapeautée par la metteuse en scène Johanne Gili, enchaîne les représentations dans les mairies, écoles, lieux culturels... Représentation de la pièce à la Cité de l'Immigration (Paris) pour les travailleurs sans-papiers grévistes. De gauche à droite: Johanne, Kemmadou, Mamadou, Weysel, Abdoul, Siabou. En 2011, ils décident d'écrire et de jouer leur propre pièce "Sans titre provisoire".

9- Le 21 février 2011, Weysel obtient la carte de séjour pour laquelle il s'est battu pendant plus de 6 ans (valable 1 an renouvelable). Quelques mois plus tard, il obtient son baccalauréat avec mention.



EN SAVOIR PLUS  
<http://www.celiab-photography.com/>

# Un matin au tribunal des Libertés

Un matin au Tribunal des Libertés, trois jours avant Noël 2010 : il a neigé et il fait très froid.

Début d'audience. À l'ouverture de la porte par où entre le public, les « retenus » sont déjà assis, entourés de policiers, le juge et la greffière à leurs places respectives.

En entrant, je m'assieds à côté d'une policière. De l'autre côté, assise, une jeune femme blanche, qui apparente autour de 25 ans. Elle a dans les bras un bébé qui tête, contre sa jambe droite, un enfant qui doit à peine savoir marcher,

– « Pourquoi êtes-vous venue ?  
 – ...les autres sont venus... »

qui pleure, et accrochés à son autre jambe, deux autres enfants à peine plus âgés.

Ma première réaction que j'exprime à la policière : « Maintenant le CRA est fait pour des enfants comme ça ! » Elle ne répond rien : dans la petite salle, le silence est obligatoire. Le juge commence la séance et appelle cette femme en premier ; il l'autorise à rester assise à sa place... Il y a une avocate en robe qui ne dira rien et une interprète de roumain. La maman et ses enfants sont de Moldavie. Dialogue par le truchement de l'interprète, qui paraît avoir du mal à se faire comprendre de la femme, tout comme à la comprendre :

– Comment êtes-vous venue en France ? ...  
 – ... avec les autres... .

La question est répétée plusieurs fois, avec toujours la même réponse  
 – Pourquoi êtes-vous venue ?  
 – ... les autres sont venus...  
 – Pourquoi sont-ils venus ?  
 – ... pour connaître la France »...

Le juge, moqueur :

– Eh bien, vous la connaissez ! Où est votre mari ? ...  
 – À Annemasse...

– On va vous ramener dans votre pays Pleurs de la maman :

– Je ne veux pas repartir...

Le juge insiste :

– Ne pleurez pas, madame, vous passerez seulement trois ou quatre jours de plus au centre de rétention, et on vous ramènera dans votre pays avec vos enfants

Pleurs, sanglots qui redoublent

– Je ne veux pas, pas possible...

Le juge termine le cas rapidement et demande aux policiers d'emmener maman et enfants dans une autre salle.

Je suis ahurie, sans comprendre comment cette femme a pu arriver jusqu'ici avec ses quatre enfants. Pendant l'intervalle, un bénévole de La Cimade, présent ce matin là, connaît la situation de la Moldavie et m'explique : elle fait partie sans doute d'un groupe tzigane. Ils se déplacent souvent et toujours tous ensemble. D'où les réponses de la femme.

Reconstitution de ce que j'imagine possible : autour de la frontière, la police s'approchant, le groupe se disperse, n'imaginant pas que la maman avec ses 4 enfants, qui ne pouvait pas courir pour se cacher avec eux, serait arrêtée par les policiers. Ils ne savent probablement pas où elle se trouve, et ne peuvent pas se montrer à la police qui les arrêterait aussi... Je suis restée hantée par ce cas, totalement impuissante pour faire quoique ce soit en faveur de cette maman perdue avec ses enfants dans les tribunaux de Lyon. Elle va être « reconduite » jusqu'en Moldavie, pour y être laissée, seule avec ses enfants, loin des siens.

— Rose-Marie Mauban, Bénévole, participante aux observations aux audiences du JLD à Lyon

# « Transports à dos d'hommes », une fable sur la traque des Roms...



**Bertille Bak\***, jeune artiste plasticienne, consacre l'essentiel de son travail aux groupes et communautés habituellement dépouillées de la parole. Images, sons, objets : sa récente installation « Transports à dos d'homme » exposée au Musée d'art moderne de la Ville de Paris use de toutes les ressources de la poésie, de l'humour et de la sensibilité pour donner à voir le quotidien d'une population Rom, dans son campement de banlieue... et dans les rames du métro.

\* Bertille Bak est représentée par la galerie Xippas à Paris et la galerie Nettie Horn à Londres

## Quelle a été la genèse de votre travail ?

Je me suis d'abord intéressée aux mélodies jouées dans le métro et aux notes englouties par le bruit des souterrains. J'ai archivé le son de toutes les lignes du métro parisien afin de déterminer sur quel tronçon de ligne il était préférable de jouer. C'est à ce moment que j'ai fait la rencontre d'un musicien tsigane qui

m'a emmenée sur son campement. Connaissant par la suite son histoire de vie et les différents pays où les personnes de ce campement ont déjà vécu, j'ai alors archivé le son des métros de Rome, Madrid, Berlin et Londres afin de déterminer quelle capitale couvre le moins les musiques dans le métro et, donc, où les musiciens tziganes seront le plus entendus, où il est conseillé de s'installer lorsque l'on a cette pratique.

## Quelle approche avez-vous choisie pour montrer la mise à l'écart, la traque de la population Rom ?

Je souhaitais rendre compte de la situation des Roms, du rejet constant de ce peuple, en particulier à Paris. Sans activisme frontal, sans pointer du doigt la politique, mais en désignant les transports urbains comme étant également responsables de cette traque. L'association RACED (Réseau Action Culture Éducation Droit), qui travaille quotidiennement pour ces habitants, m'a aidée à m'intégrer dans un campement où je me suis installée durant 6 mois. C'est ce qui m'a permis de constater l'omniprésence des transports qui

*Lors des ateliers de peinture réalisés avec Bertille Bak, les enfants du campement ont peint des trompe-l'œil pour que les caravanes puissent traverser les frontières sans être repérées.*

étouffent toute une culture. Le bruit des autoroutes couvre la parole des hommes ainsi que les hélicoptères chargés de compter le nombre d'habitants sur le camp, le métro engloutit les mélodies des accordéonistes et le tram se charge de les déloger...

Dès lors il s'agissait de trouver des moyens de lutte alternative, des solutions pour déjouer symboliquement ces obstacles.

D'où ce projet artistique qui s'intitule « transports à dos d'hommes », dont il ressort une sorte de fable, où les habitants deviennent acteurs de leur propre situation, plutôt qu'une revendication militante. Il ne s'agit pas non plus d'un documentaire. Plutôt d'essayer de dire autrement la dure réalité du présent, en n'omettant pas la culture et les traditions tziganes.

En aucun cas je ne pense changer le cours des choses. Mais j'espère que le spectateur pourra porter un autre regard sur la situation des Roms et aura par la suite la curiosité de découvrir leur incroyable histoire, méconnue de tous.

**Comment les habitants ont-ils participé au projet, ont-ils été entraînés dans sa réalisation ? Par exemple, dans la vidéo, il y a une scène très belle et très forte, où ils peignent des toiles pour camoufler leurs caravanes, notamment aux yeux du RER qui passe juste au dessus du campement...**

Une fois acceptée dans le camp, j'ai réalisé des ateliers de peinture avec les enfants. Il s'agissait de créer des trompe-l'œil pour les caravanes afin de traverser les frontières sans risque d'être repérés. Après avoir répertorié tous les différents paysages qu'ils ont traversés entre leur ville d'origine au nord de la Roumanie et Paris (grâce à google maps) nous les avons peints. Trouver des solutions de camouflage est récurrent dans ce que nous avons construit ensemble.

**Il est rare de rencontrer des œuvres aussi politiques dans un musée...**

La politique est en filigrane de tout ce projet mais elle n'est pas au premier plan, elle se lit grâce à des indices posés derrière un récit, a priori naïf et jovial. Le quotidien d'un groupe prime sur l'aspect politique. Il n'y a pas eu de problème pour l'exposer au musée, je pense que des pièces bien plus révoltées sont désormais acceptées dans ces lieux. Avec ce travail, associé à une deuxième installation intitulée « Ô quatrième », j'avais envie de montrer deux facettes de Paris, aux antipodes l'une de l'autre, via deux groupes particuliers : les Tsiganes et les souterrains du métro d'un côté, et la voie céleste avec la montée au ciel de religieuses de l'autre.

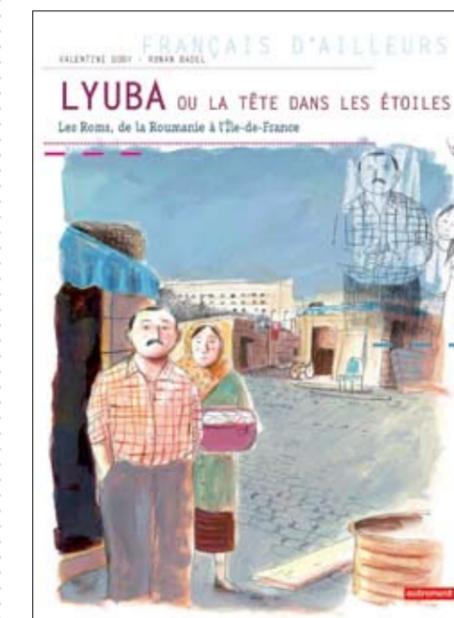
**Propos recueillis par Agathe Marin.**

## Une enfance rom

Valentine Goby, Ronan Badel (illustr.),  
*Lyuba ou la tête dans les étoiles*,  
coll. Français d'ailleurs,  
éd. Autrement/ Cité nationale de l'histoire  
de l'immigration, 80 p., 14,50 €. Dès 9 ans

Lyuba, 14 ans, voit le stade de France s'illuminer la nuit. Avec sa famille, elle vit juste à côté. Dans un bidonville de Saint-Denis. La Roumanie a beau faire partie de l'Union européenne, le régime transitoire empêche ces « Roms migrants » d'accéder à un travail légal et aux droits sociaux. Alors, les hommes chinent, les femmes mendient. Lyuba croise des Gadjé qui craignent les Roms, d'autres qui les aident, puis tisse une amitié sincère avec Jocelyne. Mais des bulldozers rasent le terrain : des policiers ont distribué « l'ocutéeffe » (OQTF). Avec son regard d'enfant, Lyuba cherche un sens aux réglementations, et souvent ne le trouve pas... Grâce à cette histoire réaliste, illustrée, les jeunes lecteurs peuvent mieux comprendre la situation des Roms migrants.

À la fin de l'ouvrage, l'anthropologue Martin Olivera donne des informations historiques, géographiques, culturelles et lexicales dans un dossier pédagogique, nécessaire au vu de la méconnaissance des Roms qui dérape, aujourd'hui encore, vers un racisme anti-tsigane. — Maya Blanc





## De Tanger à Barcelone

Lakhdar est un jeune Marocain d'aujourd'hui, qui raconte son parcours tumultueux et tragique, de Tanger à Barcelone, des printemps arabes aux indignés espagnols, au gré des aléas de sa vie personnelle et des soubresauts de l'actualité, économique et politique. Tel un Candide moderne, il est guidé par ses désirs et ses rêves, nourri de lectures. Mais il doit affronter un monde brutal qui le ballote et le tiraille entre des perspectives contradictoires, sans qu'il soit vraiment capable de clairement les comprendre ou de faire ses choix, qu'il s'agisse de ses amours, de ses relations avec des islamistes, d'engagement politique ou d'amitié. Au fil des événements et des rencontres qui scandent son passage de l'adolescence à l'âge adulte, la vie lui offre tantôt des chances d'épanouissement et de liberté, tantôt des épreuves violentes et destructrices.

Dans ce roman noir, qui prend parfois des allures de tragique road-movie d'un bord à l'autre de la Méditerranée, le récit à la première personne permet de suivre au plus près l'évolution d'un personnage très attachant dont la naïveté (pourtant bien mise à mal !) la curiosité et le besoin constant d'aller de l'avant sont particulièrement bien rendus. Mathias Énard, qui est un grand connaisseur du monde arabe, présente ainsi une vision très intéressante du monde contemporain, dans toute sa complexité (notamment la question des relations entre l'Occident et le monde musulman) en évitant les clichés et en l'inscrivant dans des destins singuliers, personnels et émouvants. ■

**Françoise Ballanger**

**Mathias Énard, Rue des voleurs, Actes sud, 251 p., 21,50 €**

## Sur le même bateau



**Dominique Delahaye, Le passager clandestin, Syros, 2012, 160 p., 14 €. Dès 13 ans.**

Imran a survécu à la guerre en Tchétchénie. Son père, un journaliste ayant dénoncé les violences de « l'occupant russe », puis sa mère ont été assassinés. L'orphelin est recueilli par son oncle Zura, réfugié en France. Un oncle brutal qui se sert de lui pour réussir ses délits. « Ton père et sa morale, son intégrité ! Ça l'a mené droit au cimetière ! », vocifère-t-il. Imran se sent très seul. En l'écoutant raconter son histoire, Marin comprend qu'« on ne sort pas indemne d'une guerre ». Lui n'en a vécu aucune. Il vit dans son pays. Pourtant, il est un étranger pour ses parents et un « passager clandestin » pour sa classe, comme le qualifie son prof de maths. Alors, il rêve de prendre la mer. Un autre exil. Son regretté grand-père lui a transmis le goût du large et plutôt que la peur du naufrage, le courage... « Quelques gestes, quelques mots » suffisent à rapprocher ces deux adolescents. D'Est en Ouest, ce roman nous parle de solitudes. D'Est en Ouest, il prend surtout le parti de l'amitié. ■ **Maya Blanc**

## Les mots de l'immigration



**Smaïn Laacher (dir.), Dictionnaire de l'immigration en France, Larousse, coll. à présent, 2012, 460 p., 26,50 €**

Pour ce dictionnaire, premier sur le sujet, le sociologue Smaïn Laacher s'est entouré d'une cinquantaine de spécialistes, pour la plupart des universitaires, historiens, anthropologues, économistes, démographes, juristes, etc., rejoints par quelques acteurs institutionnels ou associatifs, qui se sont vu confier chacun un ou deux sujets : au total 80 articles qui constituent les « entrées » du dictionnaire, de A comme « activité des immigrés » à V comme « voile », en passant par C comme « centres de rétention », M comme « migrants âgés » ou R comme « réfugiés ». Ces thèmes ont été choisis pour répondre à l'objectif principal que s'est fixé l'ouvrage « être un répertoire rigoureux de "mots à enjeux", ceux qui soulèvent des difficultés de définition et des problèmes de compréhension. » On trouve donc, au fil des 460 pages du volume, des articles qui permettent d'aborder autrement que par la polémique des sujets qui alimentent le débat public. Les auteurs, partant du constat que l'immigration donne lieu, dans le discours politique et/ou médiatique à toutes les approximations et inexactitudes, s'attachent à rassembler les données factuelles, les résultats des recherches – françaises ou non –, à montrer où se situent ou comment s'expliquent les écarts entre les faits et les représentations. Une longue introduction récapitule les temps forts de l'histoire de l'immigration dans l'ensemble du monde, afin d'éclairer en les resituant dans une perspective plus large les questions spécifiques à la France. Une bibliographie très riche, clairement classée par thèmes, ainsi que la liste et la présentation des auteurs complètent utilement cet ouvrage de référence. ■ **F. B.**

## TROIS MONDES

UN FILM DE CATHERINE CORSINI



Al est un jeune homme d'origine modeste à qui tout réussit. Il va se marier avec la fille de son patron, devient actionnaire du garage où il travaillait, et se trouve propulsé à la tête de l'entreprise. Mais la nuit où il enterre sa vie de garçon, il renverse gravement un inconnu dans une rue de Paris. Poussé par ses amis, aussi ivres que lui, il prend la fuite. Or une jeune femme, Juliette, est depuis son balcon, témoin de l'accident. Le lendemain, pris de remords, il s'enquiert du sort de l'accidenté, un travailleur immigré d'origine moldave. Juliette, qui a pu prendre contact avec Véra, la fiancée de l'accidenté, et qui tente de l'aider, remarque la présence furtive d'Al à l'hôpital. Il s'ensuit une intrigue bien ficelée, où vont s'affirmer les caractères et les enjeux du drame (le jeune Moldave mourra de ses blessures) entre les trois personnages pivots. Al, qui représente le monde de l'entreprise, traverse une crise morale qui le marquera à jamais. Par lâcheté et par peur, il ne veut pas se dénoncer. Rongé par le sentiment de culpabilité, il cherche à se faire pardonner par l'argent. Par le personnage de Véra, le film nous fait entrer dans une petite communauté

moldave, le monde des sans-papiers qui tentent de survivre à Paris, situation précaire avec barrières de la langue et de la culture. Un monde pauvre, marginal, vivant d'expédients.

Enfin, Juliette est une figure « humanitaire », le cœur sur la main mais agissant sans recul, de manière très individuelle. C'est le monde de la parole sans la réflexion collective et politique, qui tourne à l'échec personnel. Quand elle fait passer l'enveloppe de Al remplie d'argent à Véra, la réaction de celle-ci est terrible : peut-on racheter une faute avec de l'argent ? Mais, quand les médecins lui demandent un don d'organes de son fiancé, mais gratuitement selon la loi française, elle est indignée. Dans son pays, ça se paye et cher !

Pas vraiment de morale dans ce film, chacun est montré dans la confrontation avec les réalités de la vie, celles qui imposent des choix qui engagent. Mais ce qui se dégage pourtant, c'est que le refus du mépris et du rejet de l'Autre peut engendrer un monde meilleur. Espoir fragile, mais il faut y croire. ■

*Présenté à Cannes 2012 (Sélection Un Certain Regard) - Sortie du film : début décembre 2012 - acteurs principaux : Raphaël Personnaz (Al), Clotilde Hesme (Juliette), Arte Dobroszhi (Véra)*

### PRO-FIL

est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



## RENGAINE

DE RACHID DJAÏDANI, PREMIER LONG-MÉTRAGE PRÉSENTÉ À CANNES (QUINZAINÉ DES RÉALISATEURS 2012).



De père algérien et de mère soudanaise, le cinéaste a mis neuf ans pour réaliser son film, dans la passion et une sorte d'urgence qui le rendent sympathique. Caméra à l'épaule, tournage dans le Paris où vivent des populations noires, musulmanes, juives – pauvres mais très vivantes. C'est la dénonciation d'un tabou ancestral (le noir chrétien Dorcy et Sabrina, la maghrébine musulmane ne peuvent se marier !). Un style de cinéma innovant et des dialogues pleins de force et de pertinence, qui prônent des gestes et des attitudes libres par rapport à des traditions sclérosées et sclérosantes. ■ **Alain Le Goanvic** PRO-FIL

EXPOSITION

## Vies d'exil, 1954-1962. Des Algériens en France pendant la guerre d'Algérie

Pour le cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, la Cité nationale de l'immigration présente l'exposition *Vies d'exil*, conçue par les deux historiens Benjamin Stora et Linda Amiri. Les différents espaces thématiques montrent de multiples aspects de la vie quotidienne des Algériens en métropole pendant « les événements », tout en soulignant l'enjeu politique qu'a représenté alors l'emprise sur la population algérienne de France, aussi bien pour les autorités françaises que pour les deux organisations rivales (MNA et FLN) luttant en Algérie pour la libération du pays. Le rappel de l'importance croissante de la population algérienne en métropole au cours de la période (de 220 000 à 350 000 personnes) et de son évolution (des travailleurs masculins seuls

aux familles) donne l'occasion de décrire les conditions dans lesquelles ces hommes, puis, de plus en plus, ces femmes et ces enfants, travaillaient, se logeaient, s'instruisaient, se divertissaient... Cette première approche sociale et culturelle est mise en perspective par la présentation du volet métropolitain de la guerre. Les données politiques sur les différents acteurs du conflit algérien expliquent comment sont nés puis se sont développés les mouvements de libération, comment ils se sont affrontés, quels soutiens ils ont reçus, y compris chez les Français – des intellectuels au monde politique et syndical. En point d'orgue : la manifestation d'octobre 1961 et sa sanglante répression. La très remarquable diversité des documents exposés et mis à disposition permet à chaque

visiteur d'aménager son propre parcours de découverte en consultant tout ou partie des archives (policières notamment), des films (extraits des émissions de télévision de l'époque ou témoignages enregistrés), des objets exposés (œuvres d'art, objets du quotidien), des web-documentaires, etc.

— **Françoise Ballanger**



Jusqu'au 10 mai 2013.  
CNHI, 293 avenue Daumesnil,  
75012 Paris.  
[www.histoire-immigration.fr](http://www.histoire-immigration.fr)

[WWW.MP2013.FR/HISTOIRESVRAIES](http://WWW.MP2013.FR/HISTOIRESVRAIES)

## Histoires vraies de Méditerranée

Marseille est capitale européenne de la culture en 2013. Parmi les flots d'initiatives destinées au grand public, se distingue le site « Histoires vraies de Méditerranée. » Durant l'année 2012, les internautes ont pu déposer en ligne des histoires qu'ils avaient vécues ou entendues en Méditerranée. Sous forme écrite, sonore ou vidéo. En arabe, berbère, catalan, espagnol, français, grec, hébreu, italien, turc, anglais... « On n'a pas tous un roman à écrire, mais on a tous une histoire vraie à partager », lui disait son grand-père. Le projet a été construit par François Beaune\* lors de sa résidence à la Friche Belle de Mai. Ce jeune auteur veut proposer une nouvelle matière pour voir et penser la Méditerranée actuelle.

Afin d'enrichir la collecte internet, cet écrivain français a voyagé dans treize ports. Au gré des rencontres et au gré des pistes, telles les petites annonces publiées par la presse, il a recueilli des histoires vraies avec des correspondants locaux. À Marseille, Barcelone, Tanger, Alger, Tunis, Benghazi, Alexandrie, Haïfa, Ramallah, Beyrouth, Lattaquié, Izmir, Athènes et Palerme.

Toutes les histoires sont diffusées sur le site. Elles vont donner lieu, en 2013, à la réalisation de pièces radiophoniques (Radio Grenouille et Arte Radio), à l'édition d'un livre (éditions Verticales/Gallimard) et à une création théâtrale lors du festival sur les écritures du réel programmé à Marseille. — **M. B.**

\* François Beaune, *Un homme louche*, Folio, 2011 et *Un ange noir*, Verticales/Gallimard, 2011.

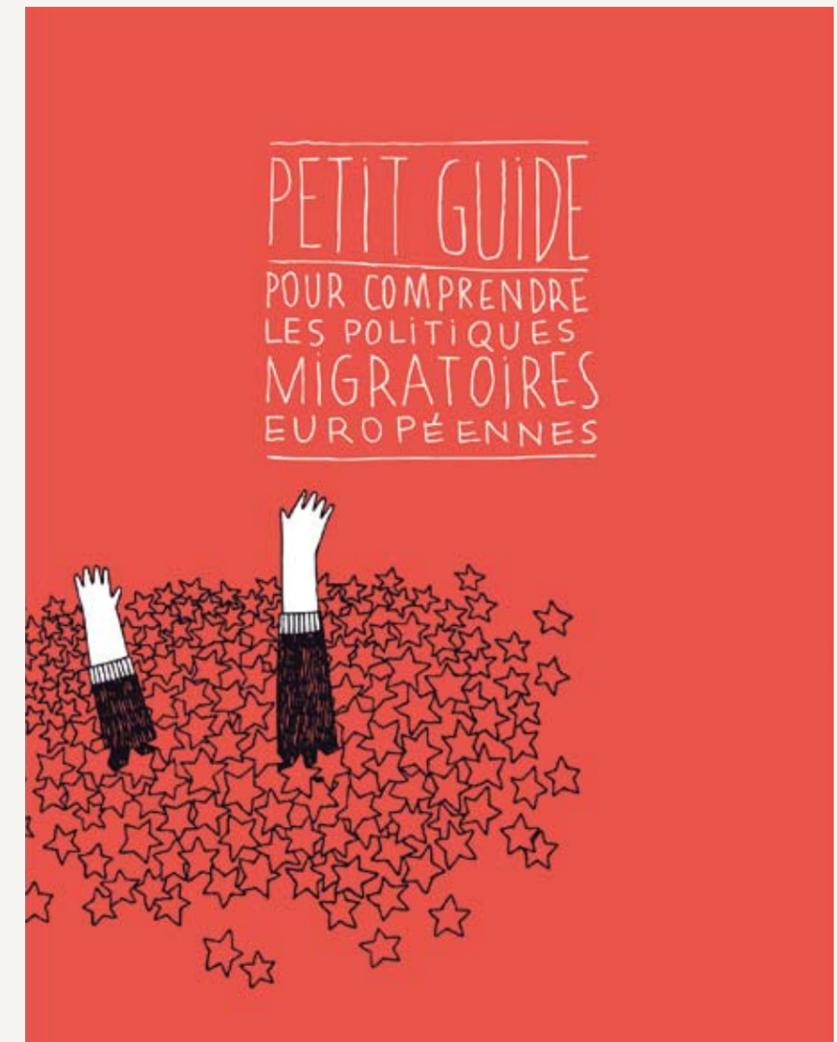
UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

## S'aventurer dans le maquis européen...

« En passant les Pyrénées vers la Catalogne ou en traversant les plaines du nord pour atteindre Bruxelles, on cherche parfois, vainement, les traces de la frontière qui se dressait là avant que nous ne devenions tous citoyens européens. Seul signe, un panneau bilingue nous souhaite la bienvenue dans le pays voisin.

À la radio, plus tard ou sur cette même route, on entendra peut-être un bulletin d'informations qui parlera de ces hommes et femmes morts noyés pour avoir tenté d'entrer en Europe. Et au péage suivant, on pourra apercevoir un bus en route vers le Maroc ou en provenance de Pologne, contrôlé de fond en comble par la police aux frontières. On zappera pourtant sans hésiter lors de la prochaine intervention télévisée de la commissaire européenne aux affaires intérieures sur la modification de la convention de Schengen... Trop complexe et trop lointaine, la politique migratoire européenne nous échappe. Or aujourd'hui, nombre de décisions françaises en matière d'immigration et d'asile découlent directement de décisions européennes. Des décisions que l'on peut questionner... Mais pour se saisir du débat, il nous faut oser pénétrer dans ce maquis européen rendu opaque par des discours techniques et complexes... »

Ce petit guide pour comprendre les politiques migratoires européennes vous propose quelques clés pour vous y aventurer... Vous tiquiez en entendant parler de Dublin, de Frontex ou des « mesures transitoires » envers les



Roumains et les Bulgares ? Retrouvez dans ce petit guide très synthétique, quelques réponses à vos interrogations...

Cet ouvrage, publié en janvier 2013, est à retrouver sur le site de La Cimade. Vous pourrez y découvrir également les autres petits guides de la collection :



<http://www.lacimade.org>

8€

frais de port  
inclus



les arbres  
ONT  
DES RACINES

les hommes  
ONT  
DES PIEDS

c'est bien pour  
VOYAGER



Mongardin



Faites passer le message en offrant ce mini pot de fleur  
à **commander sur le site de La Cimade.**  
[www.boutique.lacimade.org](http://www.boutique.lacimade.org)